

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 5

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 décembre 2020

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

Présent-e-s : Président : Karl-Anton Baumann
 Vice-Président : Guillaume Zufferey
 Secrétaire : Michel Jaggi
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Catherine Dupasquier, Aude Echard, Aurélie Friedli, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Patrick Moynat, Christine Novelle Damond, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Stéphane Vuille.

Excusé-e-s : Mme Isabelle Sermondade et M. Cyril Huguenin

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille : Maire
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Eva Keiflin : Secrétaire (remplace I. Sermondade)
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2020
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Désignation de Madame Catherine Dupasquier, groupe PLR, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Benoît Charbonnet
6. Désignation de Monsieur Benoît Charbonnet, groupe PLR, au sein de la commission Sociale et Vie associative, en remplacement de Madame Catherine Dupasquier
7. Désignation des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)
8. Désignation des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)
9. Désignation des 9 membres de la commission PDCom

10. Propositions du Conseil administratif :

- a) MI 3-2020-7 : étude d'évolution du site du groupe scolaire de Luchepelet
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 30.11.2020
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020
 - Projet de délibération
- b) ES 2-2020-8 : tram TCOB, aménagement des arrêts - Réalisation
 - Rapport de commission Économie et Sécurité du 28.11.2020
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020
 - Projet de délibération
- c) CEP 1-2020-5 : réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les services extérieurs de Bernex
 - Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30.11.2020
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020
 - Projet de délibération
- d) DS 1-2020-6 : rénovation des points de collecte pour les déchets organiques
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 27.11.2020
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020
 - Projet de délibération
- e) Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance
 - Rapport de la commission Économie et Sécurité du 28.11.2020
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 08.12.2020
 - Projet de délibération

11. Propositions du Conseil municipal :

- a) Motion du groupe UDC intitulée : « *Exonération de la taxe professionnelle pour 2021* »
- b) Motion des groupes VERSO, PDC et UDC intitulée : « *Venue de l'académie de foot aux Evaux* »

12. Informations

13. Questions

Le Président, M. Karl-Anton Baumann, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant bienvenue à toutes et tous en ce dernier Conseil de l'année, valablement convoqué selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de Madame le Maire, Guylaine Antille, ainsi que de Monsieur le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Eva Keiflin, collaboratrice en charge du Conseil municipal en remplacement de Mme Isabelle Sermondade, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également la présence de Mme Grojean de la Tribune de Genève ainsi que le public venu assister aux débats. Il excuse l'absence de M. Cyril Huguenin et de Mme Isabelle Sermondade.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, par 24 voix pour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2020

- Le procès-verbal du 17 novembre 2020 est adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (24 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part des communications suivantes :

- Le bureau a reçu un seul courrier, daté du 8 décembre 2020 et intitulé « Le Grütli des femmes ». Ce courriel provient de cinq organisations faitières de femmes et informe que l'année 2021 marquera un anniversaire important pour notre pays, soit le 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au niveau fédéral. Par conséquent, ce groupement désire encourager l'allocution d'une femme à l'occasion du discours du 1^{er} août, et ce dans le plus grand nombre des communes à travers la Suisse. Pour de plus amples informations, le **Président** invite les Conseillères et Conseillers municipaux à consulter ce courriel qui leur a été transmis.
- En qualité de Président, il a reçu un courrier de M. Alain Rouiller, Président de l'ASBEC (Association qualité de vie à Bernex - Confignon) en date du 10 décembre 2020. Ce dernier tenait à l'informer qu'un collectif d'associations venait de lancer une pétition intitulée « Sauvons le parc public des Evaux ». Ce courriel a été transmis aux Conseillères et Conseillers municipaux le 15 décembre 2020 à titre informatif.

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Mesures adoptées par le Conseil administratif suite à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions des Autorités

Les dispositions en place depuis mi-octobre n'ont pas changé, les dernières décisions du Conseil fédéral du Conseil d'État ne nécessitant pas de modifications - exceptés de nouveaux reports en lien avec la fermeture des lieux destinés la culture. Il en sera question dans les informations en fin de séance.

Approbation des comptes 2019

Conformément à l'Arrêté du Conseil d'État du 23 avril 2020 relatif au fonctionnement des Autorités communales pendant la durée des mesures destinées, à lutter contre le coronavirus, le département de la cohésion sociale, et plus précisément le service des affaires communales, a examiné les comptes et les crédits budgétaires supplémentaires 2019. Le Conseil d'État a approuvé par décision du 25 septembre 2020 (transmise le 10 décembre dernier) les comptes et investissements 2019, avec l'ensemble des documents y relatifs.

Nomination d'une Secrétaire générale adjointe

Le Conseil administratif a le plaisir de vous informer de sa décision de nommer Mme Emmanuelle Vidal, actuelle Cheffe du Département Culture et Communication, au poste de Secrétaire générale adjointe.

Cette promotion s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'administration et dans la suite de la réflexion conduite par M. François Stocco depuis plusieurs mois.

Le poste, existant à la Mairie de Bernex jusqu'à fin 2012, n'avait pas été encore repourvu. Une organisation et une répartition du travail différente avaient été mises en place. Aujourd'hui, le Conseil administratif estime nécessaire de doter le Secrétariat général d'une adjointe en soutien, afin d'une part de répondre aux besoins actuels - l'Exécutif doit pouvoir compter sur une personne apte à prendre le relais de l'action sur un certain nombre de dossiers -, mais également à ceux liés aux évolutions futures de l'administration.

Emmanuelle Vidal exercera sa fonction à temps partiel, en conservant la charge et la conduite du département Culture et Communication. Son entrée en fonction est prévue au 1^{er} janvier 2021, de façon progressive.

Le Conseil administratif félicite Emmanuelle Vidal pour avoir accepté ces nouvelles responsabilités et la remercie déjà pour sa collaboration. Il sait pouvoir compter aussi sur celle de l'ensemble de l'administration.

Changement de Commandant au CRI 201

Le 1^{er} janvier 2021, l'actuel commandant du Corps des pompiers volontaires, le Capitaine Mathias Rentsch, laissera sa place au Premier-Lieutenant et futur Capitaine Julien Simeoni, dont la nomination avait été validée par ce Conseil lors de sa séance du 17 novembre dernier.

Le Conseil administratif tient à remercier le Commandant Rentsch pour son engagement et sa disponibilité au service de la collectivité tout au long de ses 18 années à la tête du corps de pompiers de Bernex et Confignon. Nous espérons pouvoir bientôt honorer autour d'un moment convivial. Merci, Mathias !

Questions posées lors du Conseil municipal du 17 novembre

M. Michel Jaggi s'est demandé si l'on ne pourrait pas faire quelque chose pour retourner dans la salle du Conseil municipal, car à Luchepelet, il fait froid et l'on ne s'entend pas.

Le Conseil administratif a pris une option de tenir le Conseil municipal dans une autre salle, ici à Lully, car, pour l'instant, les mesures sanitaires empêchent l'utilisation de la salle « officielle » à la Mairie. Le Conseil administratif espère que les conditions seront plus satisfaisantes lors de la séance de ce soir.

Mme Aurélie Friedli faisait référence à sa question posée lors du Conseil municipal du 13 octobre sur les différents documents CM déposés sur le site Internet communal, souhaitant savoir s'il n'est pas possible de les classer par séance et non par thème.

Le Conseil administratif souhaite effectivement une amélioration de l'accessibilité des documents en question. La mise en place du nouveau site Internet, toute proche, doit permettre un accès facilité et plus compréhensible à l'information.

5. Désignation de Madame Catherine Dupasquier, groupe PLR, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Benoît Charbonnet

Sans prise de parole, le Président propose de donner lecture de la délibération avant de passer au vote de cette désignation.

Commune de Bernex

Désignation :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2020

À DESIGNÉ

Par 24 voix pour (unanimité des membres présents)

la Conseillère municipale suivante pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Finances et Administration (FA)	Mme Catherine DUPASQUIER (membre)	M. Benoît CHARBONNET

6. Désignation de Monsieur Benoît Charbonnet, groupe PLR, au sein de la commission Sociale et Vie associative, en remplacement de Madame Catherine Dupasquier

Sans prise de parole, le **Président** propose de donner lecture de la délibération avant de passer au vote de cette désignation.

Désignation :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2020

À DESIGNÉ

Par 24 voix pour (unanimité des membres présents)

la Conseillère municipale suivante pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Sociale et Vie associative (SVA)	M. Benoît CHARBONNET (membre)	Mme Catherine DUPASQUIER

7. Désignation des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Le Président passe la parole à M. Vonlanthen.

Avant que les Conseillères et Conseillers municipaux désignent les représentants de chacun des partis, **M. Vonlanthen** informe que le Conseil administratif peut choisir deux représentants au sein des Fondations et qu'il a d'ores et déjà choisi ses représentants. Cependant, pour des questions formelles liées à l'entrée en vigueur des différents statuts qui ont été modifiés il y a quelque temps, il n'est pas possible d'officialiser la désignation ce soir. Il est par contre nécessaire que les Conseillères et Conseillers municipaux désignent les représentants des partis. Cette situation est malheureusement due à un problème de traitement administratif par les services de l'État. Effectivement, la loi qui devait valider les nouveaux statuts de la FCBL a été acceptée par le Grand Conseil, mais sans la clause d'urgence. Il faut donc maintenant attendre le délai référendaire qui arrivera à échéance aux alentours des 20 et 22 janvier 2021. L'on pourra donc officialiser ces nominations pour la FCBL lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Président propose de passer à la nomination des représentants du Conseil municipal au sein de cette Fondation. Dans l'ordre de la résolution, il demande aux différentes formations politiques de donner le nom de leur représentant pour la FCBL. Suite à cela, il propose de passer au vote des quatre membres, en bloc, après la lecture de la résolution.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement du 14.12.1993, modifiés le 15.10.2019,
- Entendu les propositions de candidature des groupes politiques

Le Conseil municipal désigne les 4 membres ci-après pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 conformément aux articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation
Par 24 voix pour (unanimité des membres présents)

Mesdames et Messieurs

Laurent Dubois proposé par le groupe Verts-Socialistes

Karl-Anton Baumann proposé par le groupe Libéral-Radical

Barbara Lardi (sortante) proposée par le groupe Démocrate-Chrétien

Cédric Demal proposé par le groupe Union Démocratique du Centre

8. Désignation des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

Le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire indique que pour ce Conseil de Fondation, les deux membres du Conseil administratif peuvent être désignés. Le Conseil administratif propose MM. Laurent Marconi et Michel Puchat. Le

Commune de Bernex

Conseil administratif demande la dérogation conformément aux statuts qui ont été modifiés et adoptés pour cette Fondation.

Le Président lance le vote pour les dérogations demandées par le Conseil administratif pour leurs deux candidats. Il propose de procéder à un vote nominatif pour chaque candidat du Conseil administratif.

Dérogation :

- Vu les articles 10 lettre b) et 11 des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI) du 21.11.1993, modifiés le 15.10.2019

Le Conseil municipal prend acte des 2 membres désignés par le Conseil administratif ci-après pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025

1. Monsieur Laurent Marconi (*avec dérogation, en référence à l'art. 11, al. 3 des statuts de la FCBACI*).
Par 23 oui et 1 abstention, la dérogation est acceptée (24 votants).
2. Monsieur Michel Puchat (*avec dérogation, en référence à l'art. 11, al. 3 des statuts de la FCBACI*).
Par 24 oui, la dérogation est acceptée (unanimité des membres présents).

Le Président propose de passer à la désignation des membres proposés par le Conseil municipal. Il demande aux différentes formations politiques de donner le nom de leur représentant pour la FCBACI. Suite à cela, il propose de passer au vote groupé des quatre membres, après la lecture de la résolution.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI) du 21.11.1993, modifiés le 15.10.2019,
- Entendu les propositions de candidature des groupes politiques

Le Conseil municipal désigne les 4 membres ci-après pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 conformément aux articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation

Par 24 voix pour (unanimité des membres présents)

Mesdames et Messieurs

Chantal Starrenberger proposée par le groupe Verts-Socialistes

François Jesus (sortant) proposé par le groupe Libéral-Radical

Stéphane Peronnet proposé par le groupe Démocrate-Chrétien

Cédric Pilatti proposé par le groupe Union Démocratique du Centre

9. Désignation des 9 membres de la commission PDCom

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, **le Président** rappelle que le Conseil administratif propose la constitution d'une nouvelle commission qui aura pour vocation de traiter et suivre le dossier de la révision du Plan directeur communal (PDCom). Cette nouvelle commission sera constituée de 9 sièges, soit, dans le détail, 3 sièges pour le PLR, 3 sièges pour le groupe VERSO, 2 sièges pour le PDC et 1 siège pour l'UDC.

Étant donné que les débats ont déjà eu lieu à ce sujet lors du précédent Conseil municipal, **le Président** propose que les différents groupes donnent le nom de leurs candidats.

M. Gioria note que lors du dernier PDCom des autres législatures, il était impossible, à l'époque, de pouvoir se remplacer. L'on avait remarqué qu'à l'usage, cela était une grosse erreur et était passablement pénalisant. **M. Gioria** demande si l'on aura cette fois-ci la possibilité de se faire remplacer en cas d'absence.

Conformément à ce qui a été indiqué la dernière fois, **Mme le Maire** explique qu'il s'agit d'une commission à part entière, donc qui fonctionnera comme les autres, avec remplacement possible. Dans le passé, lors du dernier PDCom, il s'agissait d'une sous-commission.

Le Président demande aux différentes formations politiques d'annoncer leurs candidats. Après cela, il propose de passer au vote groupé des 9 membres désignés.

Délibération :

Répartition des sièges : 9

PLR	3
VERSO	3
PDC	2
UDC	1

Exposé des motifs :

- Vu l'article 45 du Conseil municipal autorisant le Conseil administratif d'exercer son droit d'initiative sous les formes de projet de délibération, de proposition et de pré-consultation.

Commission PDCom
CA délégués : C. Huguenin et G. Vonlanthen

Membres proposés	Nom
PLR	Julie Honegger Ivan Sierro Karl-Anton Baumann
VERSO	Patrick Moynat André Baud Stéphane Vuille
PDC	Luc Gioria Christine Nouvelle Damond

UDC Lionel Rossini

- **Les 9 membres désignés sont acceptés par 24 oui (unanimité des membres présents)**

10. **Propositions du Conseil administratif :**

- a) **MI 3-2020-7 : étude d'évolution du site du groupe scolaire de Luchepelet**
- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 30.11.2020**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 30.11.2020 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020**

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Dumalle annonce qu'il est évident que le groupe VERSO votera ce projet de délibération. Bernex est à l'aube du plus grand développement urbanistique de son histoire. La première partie est déjà en route avec Saint-Mathieu et le reste suivra dans les années à venir. En conjonction avec cela, le site de Luchepelet est vieillissant et offre un potentiel non négligeable pour le futur de Bernex, que ce soit en capacités scolaires, sociales, culturelles et peut-être en logements.

Le groupe VERSO salue le Conseil administratif ainsi que l'administration de proposer cette étude qui permettra de mieux évaluer le potentiel du lieu ainsi que de répondre aux besoins futurs.

Le groupe VERSO salue également la volonté du Conseil administratif d'associer à cette étude le Conseil municipal par le biais de ses différentes commissions, SVA (Sociale et Vie associative), CEP (Culture et Espaces publics) et MI (Mobilité et Infrastructures).

Le groupe VERSO pense qu'il est urgent d'agir et la seule note négative qu'il pourrait donner est que cela arrive peut-être un peu tard. Mais comme le dit l'adage, mieux vaut tard que jamais.

Le groupe VERSO invite donc, comme les commissions l'ont fait, tout le Conseil à voter sans réserve cette résolution qui permettra d'aller de l'avant et qui s'inscrit en plein dans la réflexion globale du développement de Bernex.

M. Vonlanthen attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il est vrai que les montants sont importants, mais vu qu'il s'agit d'un nouveau demi-groupe de 12 classes, le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) versera CHF 700'000.- par classe, soit à peu près 8,4 millions. Ce versement atténuera donc un peu la facture totale.

Après l'annonce de ce calcul des 12 classes pour lesquelles la commune touchera de l'argent du FIDU et ayant lu récemment un article en rapport avec la problématique de la Ville de Genève au sujet du calcul prévisionnel des futures classes, **Mme Chassot** demande si l'on peut avoir une certaine sécurité, déjà dans le lancement du mandat d'étude, quant au besoin annoncé de 12 classes - et que ce besoin ne sera pas au final de 25 ou 5 classes, par exemple. Il semble en effet que cela coûte non seulement très cher, mais aussi que les évaluations pour la Ville de Genève étaient assez inférieures à la réalité. Si un mandat d'étude est lancé, il faudrait donc s'inquiéter de cette problématique, relève Mme Chassot.

Mme le Maire explique que cette problématique est effectivement délicate. L'on se base sur des calculs faits par un service du Département de l'instruction publique et sur l'expertise de la

Commune de Bernex

commune. Normalement, pour ce demi-groupe, cela devrait être bon. L'on sait qu'il faut être attentif à cela et réajuster les choses à chaque fois, mais le dossier a été suivi par M. Huguenin et il ne devrait pas y avoir de soucis.

M. Gioria estime que tout a été dit par le premier orateur. Il ajoute et souligne aussi que le Conseil municipal va être très pingre sur les réparations éventuelles qu'il va falloir faire en attendant le résultat de cette étude. L'on s'est tous mis d'accord sur le fait qu'on allait colmater si le bâtiment de Luchepelet avait des problèmes, notamment des problèmes de toiture. L'on va faire le minimum en attendant cette grande rénovation qui va certes coûter très cher, mais qui est indispensable. Il s'agira d'une des très grosses dépenses futures pour la commune.

Mme le Maire rappelle que hormis les classes, d'autres choses sont prévues sur ce site. Les différentes commissions concernées, notamment les commissions SVA et CEP, vont être associées aux travaux pour que le cahier des charges de cet établissement scolaire soit adéquat en fonction des demandes exprimées. Durant le premier trimestre de l'année prochaine, ces différentes commissions, avec en bout de course les commissions MI et FA, seront intégrées dans la boucle pour amener leur expertise.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la nécessité de compléter les équipements publics en vue du renouveau urbain auquel accède progressivement la Commune
- Vu l'ensemble du bâti du groupe scolaire de Luchepelet intégrant d'autres fonctions, des locaux de cours et de répétition de l'école de musique, ainsi que la salle communale
- Vu le groupe scolaire construit il y a maintenant près de 50 ans
- Vu la vétusté du bâti, nécessitant de se poser la question de l'opportunité et de la faisabilité de maintenir ou de remplacer toute ou partie des locaux existants
- Vu que le site est destiné à devenir une des trois principales centralités urbaines sur lesquelles s'appuiera le renouveau de la Commune
- Vu le présent crédit d'étude permettant de définir une image directrice du site pour aider la Commune à effectuer les bons choix à court terme tout en préservant l'avenir
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures » du 30 novembre 2020
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 7 décembre 2020
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit MI 3-2020-7 pour l'étude d'évolution du site du groupe scolaire de Luchepelet (élaboration d'une image directrice de valorisation du site et de scénarios d'évolution du groupe scolaire à partir des résultats de diagnostic technique des bâtiments existants)

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 535'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 535'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

b) ES 2-2020-8 : tram TCOB, aménagement des arrêts - Réalisation

- Rapport de la commission Économie et Sécurité du 28.11.2020

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Économie et Sécurité du 28.11.2020 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 07.12.2020

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Dumalle estime que ce projet est terriblement nécessaire et urgent, mais il croit qu'il ne surprendra personne en disant que malheureusement, ce projet ne satisfait pas le groupe VERSO et c'est dès lors un peu la mort dans l'âme que le groupe le votera. Cependant, il a pris acte de la décision du peuple qui souhaite un projet plus modeste que celui que l'on a imaginé et voté.

Le groupe VERSO salue et remercie le Conseil administratif ainsi que les services communaux qui ont travaillé d'arrache-pied pour proposer un compromis entre les différentes visions que les groupes pouvaient avoir. Il note également que ce compromis a été fait dans l'urgence afin de pouvoir nous assurer une mise en place à temps pour l'arrivée du tram et des usagers.

La volonté du groupe VERSO a toujours été d'offrir à la population une infrastructure de qualité qui réponde aux besoins de nombreux usagers et citoyens bernésiens tout en encourageant la mobilité douce ainsi que la mobilité multimodale.

Le groupe VERSO considère que ce projet reste minimaliste par rapport à la solution idéale : trop court, pas assez de parkings à vélos, etc. Il espère que dans cette optique, le Conseil administratif fera des analyses quant à l'utilisation de l'infrastructure et prendra toutes les actions nécessaires afin de satisfaire aux besoins qui se feront ressentir, ou pas.

Il est vital pour la qualité de vie des Bernésiens d'encourager la mobilité multimodale et dans ce cadre, l'offre des TPG est critique. **M. Dumalle** rappelle ici que les habitants de Saint-Mathieu, parmi d'autres, devront utiliser la mobilité douce et les transports en commun par le simple fait que beaucoup d'habitants n'auront pas accès à un parking et dès lors, aux transports individuels. Par conséquent, le groupe VERSO votera cette délibération et restera attentif quant à son utilisation et aux besoins futurs qui pourraient se faire ressentir.

M. Gioria rappelle que pendant la campagne l'on nous avait vendu des abribus magnifiques sur des photos à CHF 500'000.- et l'on voit simplement que c'est impossible !

Mme Chassot estime que CHF 1'960'000.- était quand même trop cher pour 5 arrêts. Après un référendum gagné, la population a effectivement convenu que ce prix était trop élevé. Le PLR de Bernex a déposé une motion en septembre dernier afin d'éviter que le dossier ne devienne trop cher et soit retardé. Les autres groupes n'ont pas souhaité tenir compte de cette motion en refusant l'entrée en matière. Toutefois, la demande de crédit qui est présentée ce soir a été soumise en commission et longuement débattue en octobre et en novembre. Bien que le coût de CHF 800'000.- soit effectivement important, voire un peu cher pour certains, le groupe PLR a finalement transigé sur ce montant, sans toutefois obtenir l'aval de l'ensemble du groupe.

Le coût reste important pour les structures de ces cinq abris, mais comme cela a été expliqué aux Conseillers municipaux, ce prix élevé est notamment la conséquence d'ouvrages sur mesure puisque les impératifs techniques liés au quai central ne permettront pas l'installation d'abris préfabriqués et donc moins chers.

Les installations lumineuses représentent un coût supplémentaire de CHF 60'000.-, mais elles permettent d'assurer une sécurité supplémentaire pour les usagers. Aussi, il était délicat pour le groupe de ne pas suivre sur cette plus-value.

Par ailleurs, toutes les installations annexes ont été maintenues à chaque arrêt, offrant ainsi des aménagements et des mobiliers urbains de qualité, comme également, entre autres, les parkings à vélos couverts et épingles. Le groupe PLR estime donc que des aménagements de qualité sont offerts à la population.

Certains groupes considèrent que des améliorations ultérieures et complémentaires seront nécessaires. Quant à lui, le groupe PLR trouve qu'il est mieux de laisser les usagers s'approprier ces arrêts dans un premier temps et dans tous les cas, il y aura lieu de suivre l'évolution dans l'utilisation de ces abris et des équipements mis à disposition. L'on espère qu'au nom de la qualité de ces abris, la population bernésienne adoptera le tram au détriment de la voiture pour se rendre en ville.

Mme Chassot se permet une remarque supplémentaire au sujet du traitement des dossiers « arrêts de bus, arrêts de tram, abribus ou abris de tram » - suivant comme on les appelle. Elle trouve en effet qu'il n'est pas forcément logique que le pilotage tout comme le coût des abris soient à la charge des communes. Pas tant pour une question de coût - quoique pour Bernex et sa population, le prix a fortement pesé sur le choix des abris que l'on souhaite installer -, mais plutôt pour une question de pilotage sur l'ensemble du canton de ces travaux. Toutes les communes qui voient passer le tram sur leur territoire doivent s'atteler à la question des abris, des arrêts. On a eu Meyrin, Lancy, Plan-les-Ouates, la Ville de Genève, Carouge, Onex, Confignon et Bernex. Les communes de Perly, du Grand-Saconnex et d'autres encore seront impactées par les futures prolongations. Et à chaque fois, ce sont des commissions et les Conseils municipaux qui doivent débattre et qui passent donc du temps sur ces sujets. Les services techniques et des Conseils administratifs préparent des dossiers. Des entreprises doivent élaborer et soumissionner. Cela représente beaucoup d'heures de travail pour un même résultat, soit obtenir et avoir des abribus ou des abris de trams plus ou moins efficaces, plus ou moins sympas et dont l'attrait n'est pas forcément prioritaire au regard de la fréquence des passages du tram, des trolleybus ou des bus. Pour la population, il semble une évidence de s'assurer en priorité d'avoir des bus et des trams en bonne fréquence plutôt que de pouvoir s'abriter dans quelque chose de joli et de sympathique. Certains vont dire que c'est la loi et, effectivement, c'est une loi qui a été votée et qui fait que ce sont aux communes qui doivent s'atteler à la question des abris. Mais la loi peut aussi se changer, relève **Mme Chassot**.

M. Gioria souhaite rectifier une remarque de sa préopinante et il précise qu'il ne s'agit pas de cinq abris, mais de cinq abris doubles, donc de 10 abris de tram.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la requalification du tronçon de la route de Chancy situé entre la Croisée de Confignon et le giratoire de la route de Laconnex en avenue urbaine intégrant le prolongement de la ligne de tramway
- Vu la longueur du tracé en site propre (2,3 km) et les cinq arrêts prévus sur ce tronçon, localisés aux endroits stratégiques actuels et futurs, organisés avec des quais de 50 m à 83 m de longueur permettant l'arrêt des tramways de manière bidirectionnelle
- Vu le référendum abouti suite à une première délibération adoptée par le Conseil municipal le 5 février 2019 et la nécessité de prendre en compte l'avis ainsi exprimé par la majorité de la population, tout en offrant un confort approprié
- Vu que chaque arrêt sera pourvu d'abris avec parois transversales, de bancs, de vitrines d'affichage, de poubelles et d'abris à vélos
- Vu la présente demande de crédit faisant suite à celle d'étude et comprenant les prestations pour la réalisation de ces aménagements (phase 51, 52 et 53)
- Vu la prise en charge par les Transports publics genevois de l'équipement des arrêts tels que distributeurs de billets, potelets d'arrêts et panneaux indiquant les horaires
- Vu le rapport de la commission « ES - Économie et Sécurité » du 28 novembre 2020
- Vu le rapport de la commission « FA - Finances et Administration » du 7 décembre 2020
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui, 1 non et 2 abstentions (24 votants)

1. D'approuver la demande de crédit N° ES 2-2020-8 pour l'aménagement des arrêts dans la zone du Tram TCOB - du terminus temporaire jusqu'à Vailly.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 800'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense ainsi que les recettes provenant des subventions cantonales et/ou fédérales qui seront sollicitées dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense en 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 800'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

c) CEP 1-2020-5 : réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les services extérieurs de Bernex

- Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30.11.2020

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30.11.2020 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 07.12.2020

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 07.12.2020 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Gioria note que par le hasard des votes, l'on vient d'accepter CHF 800'000. - pour 10 abris de bus ou de tram et ce soir, l'on vote aussi une serre pour CHF 800'000.-. Il n'a pas pu s'empêcher de faire une petite remarque qu'il a écrite et qu'il va lire :

Même si comparaison n'est pas raison, une petite remarque, certes un peu taquine, mais bien légère après une campagne de référendum sur les abris de tram qui fut parfois, elle, lourde, pesante et à la limite du raisonnable. Certains, ce soir, pourront voter sans problème un crédit de CHF 800'000.- pour une serre qui sert à mettre des plantes à l'abri et qui permettra peut-être de faire pousser de petites fleurs pendant l'hiver. Et les mêmes qui vont voter CHF 800'000.- pour protéger des plantes viendront dire qu'accorder CHF 800'000.- pour protéger des Bernésiens et des Bernésiennes, c'est cher et même très cher, et qu'il faut faire très attention.

M. Gioria trouve que c'est un des paradoxes de la politique et il est content que ces deux votes, ce soir, s'entrechoquent. Personnellement, il annonce qu'il ne votera pas cette serre. Les bureaux et la mise aux normes les douches sont nécessaires, mais une dépense de CHF 800'000.- pour protéger des petites fleurs ne lui convient pas.

Mme Jacquemoud annonce que l'UDC refusera de voter ce projet tel que présenté. Sans contester la nécessité de créer des vestiaires et douches pour les femmes qui sont de plus en plus nombreuses au sein du CIV, ainsi que le réaménagement des bureaux et de la cafétéria, sans compter sur la réfection du revêtement du toit, il paraît démesuré à l'heure actuelle de construire une serre dont la rentabilité en termes de production de plantes n'a pas été démontrée.

Pour ces raisons, le groupe UDC s'opposera au vote du projet et demande au Conseil municipal de renvoyer celui-ci au Conseil administratif pour qu'il présente un projet sans la construction de la serre.

Sans revenir sur la partie concernant la mise aux normes des vestiaires qui semble une évidence pour tout le monde, Mme Marconi relève qu'une nouvelle serre est essentiellement un outil de travail. Cela permettra de valoriser les compétences des employés communaux et de leur offrir des conditions de travail dignes, avec également un espace bureau et une salle de réunion, ce qui manque cruellement.

Certes, le coût est important, mais ne rien faire sur cette dalle coûtera aussi puisqu'il faudra étanchéifier la dalle et, au final, l'on aura une dalle étanchéifiée, mais l'on n'aura rien dessus, donc cet espace sera complètement inutilisé.

Pouvoir gérer la production de plantes permettra également à la commune d'être actrice de la biodiversité et garante d'une production respectueuse. Cela représente une vraie opportunité pour Bernex qui a reçu une distinction cantonale du développement durable.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERSO votera oui à cette demande de crédit.

Mme Chassot indique que la demande de crédit présentée ce soir est certes un montant non négligeable. Effectivement, elle a été interpellée en se disant que c'était dommage. À l'inverse de

son collègue PDC, elle trouve dommage que l'on ait à voter ces deux demandes le même soir. Cela représente un mauvais calcul de calendrier. Cependant, de son avis personnel, cette demande a le mérite d'englober tous les éléments de durabilité, soit quelque chose qui est cher, notamment au groupe PDC.

Si la partie des vestiaires féminins et les réaménagements des locaux communs et bureaux n'ont soulevé et ne soulèvent aucune opposition, **Mme Chassot** a été personnellement très surprise de constater la résistance au projet de la serre. Cette structure, bien qu'effectivement chère, et le projet sous-jacent qui a été présenté répondent aux questions de durabilité écologique par la production de plantes et de fleurs de culture biologique - elle adhère à 100 % à ce volet - et de durabilité économique, voire même sociale. La création d'un service d'entretien des tombes du cimetière, soit de proposer à la population sur abonnement l'embellissement et le fleurissement des tombes est quelque chose d'intéressant. Cela fait trois législatures que l'aménagement du cimetière est régulièrement discuté. Alors, proposer ce service de fleurissement va dans le sens d'avoir un lieu de recueillement agréable et soulagerait aussi certaines familles. En effet, l'on parle toujours des gens plus âgés qui ont de la peine parfois à s'approprier ce lieu et un service que l'on pourrait leur rendre est quelque chose de positif.

Le dernier point à relever dans le projet, que **Mme Chassot** englobe dans une dimension sociale de la durabilité, concerne le maintien et la valorisation des compétences métiers ainsi que la formation d'apprentis. Offrir aux employés de la commune de nouveaux vestiaires, une obligation légale, est une bonne chose, mais leur offrir une diversité d'activités et pouvoir rendre leur métier de jardinier ou d'horticulteur et leurs occupations journalières plus intéressantes et attractives, c'est également un plus qu'on leur offre.

Les services extérieurs communaux ont également été équipés de superbes nouveaux véhicules hybrides, voire électriques. L'on met donc également le prix dans ces investissements pour du matériel performant. L'on a investi au budget de fonctionnement pour de nouvelles souffleuses électriques moins bruyantes et qui répondent à différents critères, de nouvelles balayeuses, des véhicules multi-usages. Personnellement, **Mme Chassot** a engagé le groupe PLR à aller dans cette direction. Elle a bien conscience que la construction de la serre est coûteuse - les CHF 800'000.- ne couvrent cependant pas exclusivement la nouvelle serre -, mais elle estime que ce projet peut être soutenu par le groupe PLR. Si certaines communes abandonnent effectivement leurs serres comme certains l'ont relevé, d'autres communes, avec peu de moyens, ont réussi à présenter un budget équilibré, ce que Bernex, avec des moyens supérieurs, n'a pas été capable de faire. Alors, comparaison n'est pas raison, conclut **Mme Chassot**.

M. Jaggi annonce qu'il va dire exactement le contraire de tout ce qui a été dit précédemment. Il explique pourquoi il ne veut pas de la serre. Il n'a pas voulu faire un rapport de minorité, car, du fait des dates rapprochées de commissions, il n'a pas pu prendre connaissance pleinement du sujet. Il a donc préféré avoir le temps de préparer son intervention de ce soir !

Cette demande de crédit part, à la base, d'un souci d'infiltration d'eau au niveau de la dalle au CIV. Depuis deux ans, ils parlent de ce problème au CIV et maintenant, nous avons une urgence. Pour rappel, ces travaux sur la dalle sont pris en charge par le CIV et le Conseil municipal a accepté le cautionnement en faveur du CIV permettant l'emprunt pour le remplacement des vitrages et réfection de la dalle. Le montant total de ce cautionnement s'élève à CHF 200'000.- pour les trois communes.

Les travaux ne sont pas encore planifiés, mais l'urgence est liée à la temporalité de la procédure. En effet, une demande d'autorisation va devoir être déposée et cela représente à peu près 6 mois d'instruction. Sachant que les travaux d'étanchéité ne peuvent pas se faire en automne et en hiver, car ils doivent être réalisés dans de bonnes conditions.

Profitant de ces travaux, la commune propose de changer la serre actuelle qu'il faut démonter pour faire la chape et d'en construire une nouvelle pour la somme de CHF 836'263.-. La serre actuelle des jardiniers est une petite serre d'environ 160 m² par environ 4 m de hauteur.

La nouvelle serre fera 6,40 m de hauteur et 50 m par 10 m, soit 500 m². Elle sera composée de trois zones :

Commune de Bernex

- 1) Une première partie chauffée de 230 m²;
- 2) Un bureau de 100 m², chauffé et qui sera à l'intérieur de la serre! Faudra-t-il mettre la climatisation pour l'été? Nous verrons bien, car dans la demande de crédit figure une étude bioclimatique, car la régulation du chauffage des serres est très compliquée nous dit-on. Cela promet!
- 3) Et encore 137 m² non chauffés.

M. Jaggi ajoute qu'il va falloir construire une rampe d'accès de 6 % et de plus de 35 m de long, permettant de monter avec des machines sur le toit pour atteindre la serre. Aussi, une coursive de 135 m² permettra de tourner autour de cette serre et sera posée sur les dépôts des trois communes de Bernex, Confignon et Onex. Il s'agit donc là de gros travaux. L'on passe donc de la vieille serre de maraîcher à la pyramide du Louvre.

Concernant l'utilité de cette serre, les arguments suivants ont été avancés :

- 1) Nous profitons de tout refaire, car la dalle est pourrie!
- 2) La production fleurs bio et l'idée est d'avoir la chaîne complète pour des éléments bio. Sympathique!
- 3) Nous voulons préserver des compétences métiers.
- 4) L'idée serait donc d'offrir des prestations aux gens pour entretenir les tombes dans le cimetière.

Le constat de **M. Jaggi** est le suivant :

- Même si ce projet peut sembler sympathique, il n'est pas raisonnable, de son point de vue, de devoir investir CHF 836'000.- pour économiser CHF 30'000.- par année, soit l'économie réalisée sur l'achat de plantes. L'amortissement qui dure 10 ans coûtera CHF 83'000.- dans le budget de fonctionnement dès l'an prochain, soit une augmentation de CHF 53'000.- dans les comptes de fonctionnement. Il rend attentif au fait que ce soir, le Conseil municipal vote la serre et la transformation des vestiaires du CIV pour un coût de CHF 1'220'915.-, soit donc CHF 120'000.- de frais de fonctionnements par année dans le budget communal.
- Le fait d'avoir un montant de CHF 836'000.- pour la serre avec seulement des estimations et sans avoir une offre pose là aussi problème à **M. Jaggi**.
- Fleurir les tombes! Cela est-il le rôle de la commune? Pourquoi pas, mais **M. Jaggi** ne le pense pas. Avez-vous déjà été dans un cimetière pour regarder les fleurs? Lui, non. Il aime plutôt flâner dans un vieux cimetière par une journée ensoleillée. C'est toujours un moment de plaisir. Les cimetières des Rois et du Père-Lachaise à Paris, entre autres, ont une certaine beauté. Il ne veut pas que le cimetière de Bernex devienne le Keukenhof néerlandais.
Voulons-nous donc proposer comme dans certains cimetières des abonnements d'entretien floral, avec un règlement qui comprendrait jusqu'à quatre décorations par année, conclus pour une durée d'un à dix ans? Et que penseront les vendeurs de fleurs et fleuristes de la commune?

Pour toutes ces raisons, **M. Jaggi** recommande de dire non à cette demande de crédit et de faire dans l'ordre :

- 1) La réfection de la chape par le CIV comme cela est prévu;
- 2) Après ces travaux, attendons, car « plusieurs offres ont été demandées par les services de la commune, afin d'avoir un ordre d'idée du coût de cette nouvelle serre ». Attendons d'avoir ce retour d'offre pour nous décider. Nous ne savons rien actuellement sur le vrai coût de ces travaux!
- 3) Avoir au moins une proposition de coût pour remplacer la serre similaire à celle existant aujourd'hui semble aussi important à **M. Jaggi**.

Concernant la production de plantes bio, l'on pourrait, à moyen ou long terme, se regrouper à plusieurs communes pour faire cette production. Un tel projet est typiquement quelque chose qui pourrait se faire à l'échelle intercommunale. **M. Jaggi** ajoute qu'il vaudrait la peine de se pencher sur les futures activités du nouveau parc agro-urbain à Bernex. Il indique qu'il est un nouveau Conseiller municipal et qu'il aime bien examiner le travail qui a été fait les années précédentes. Ce parc accueillera la future ferme urbaine de Bernex et ses cultures destinées à la vente directe. Il a retrouvé le rapport de la commission pour l'étude de la ferme agro-urbaine. Pour rappel, il était

écrit : « La future ferme fera de la production agricole (maraîchage, fruitiers, floriculture) de manière à mettre en valeur les espaces à disposition et à illustrer l'agriculture de la région. Elle aura une mission de sensibilisation (accueil de classes, signalétique, cours). En outre, ce sera aussi un lieu de vente, de transformation et de dégustation de produit agricole. » Pour rappel, le canton achète l'ensemble du foncier et procède aux aménagements du parc - en cours - en intégralité et le donne à titre gratuit à la commune. Celle-ci est alors responsable de construire les bâtiments. Donc aussi une serre, si l'on souhaite faire de la floriculture.

Ce site se trouve à seulement 800 m du CIV et serait idéal pour construire une serre. Cela garantirait cette production de culture bio à cet endroit et permettrait également de conserver le savoir-faire et les pratiques métiers spécifiques dans le domaine de la floriculture et de l'horticulture. Ceci serait aussi visible pour l'ensemble de la population qui profiterait de ce lieu et cette nouvelle serre, comme un commissaire le faisait remarquer, pourrait également servir de plateforme logistique et serait complémentaire à un établissement intercommunal de production horticole. La ferme agro-urbaine, par exemple !

M. Jaggi pense qu'il est encore temps d'étudier cette proposition et d'en voir la faisabilité, mais pour cela, ce soir, il faut refuser cette demande de crédit. Il est urgent de la refuser ! Après, il sera trop tard et l'on aura manqué une belle occasion de réfléchir à cette variante !

Par contre, il sera nécessaire de faire rapidement la dalle pour le CIV.

M. Jaggi ajoute qu'il a retrouvé les photos du parc agro-urbain et l'on y voit des tunnels où l'on pourrait éventuellement mettre une serre à côté du futur bâtiment. Pour toutes ces raisons, il refuse de mettre une serre sur un toit mal conçu.

Mme le Maire souhaite répondre en trois points aux interventions de M. Jaggi.

Tout d'abord, elle indique que la demande de crédit a été faite dans les règles et ce n'est pas une demande de crédit approximative ; elle respecte toutes les règles, obligations et habitudes de la commune de Bernex. Les autres chiffrages pour faire autre chose que ce qui a été proposé sont des éléments qui ont été donnés, même s'il est vrai qu'ils n'étaient pas autant argumentés.

Deuxièmement, **Mme le Maire** remarque qu'il faudra que M. Jaggi choisisse si la nouvelle serre est « la pyramide du Louvre » ou « un truc mal foutu ». Elle souligne que l'actuelle serre ne sert qu'à l'hivernage de plantes alors que la serre proposée est toute autre chose, c'est un autre concept et elle a effectivement un coût.

Troisièmement, le parc agro-urbain n'est pas du tout le même concept. Il ne sera pas exploité par la commune, mais par une association d'agriculteurs. Donc, l'on ne peut pas faire des serres communales sur leur projet privé.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la localisation des Services Extérieurs dans un des bâtiments du Centre Intercommunal de Voirie (CIV), partagé avec les communes d'Onex et de Confignon
- Vu la serre tempérée et les bacs longitudinaux, situés dans la partie dévolue à Bernex, déposés sur une chape protégeant l'étanchéité de la dalle et le désagrégement de cette dernière depuis quelques années, avec le risque important de poinçonnement de l'étanchéité
- Vu la décision du Conseil du CIV d'inscrire dans son budget la rénovation de cette protection afin d'éviter des problèmes d'infiltrations dans les locaux situés en dessous
- Vu la réflexion menée par nos services sur les activités des jardiniers, leurs rôles actuels et futurs, ainsi que les outils et le matériel nécessaire
- Vu le système de chauffage de la serre actuelle d'origine déficient et très souvent en panne, non approprié pour un développement

Commune de Bernex

- Vu la proposition de construire une serre de protection ayant pour but de produire un fleurissement bio à l'interne, de conserver des savoir-faire et des pratiques métiers spécifiques, d'économiser les commandes, de produire de petites séries de plantes et d'offrir un service de fleurissement pour le cimetière par le biais d'un abonnement
- Vu le manque d'espace pour l'accueil des fournisseurs et le fait qu'aucun lieu n'est dédié à la réception et aux réunions
- Vu l'opportunité de réorganiser la disposition des bureaux (cloisons, accueil, bureau pour le Chef de service, salle de réunion, etc.), mais aussi la possibilité de créer un vestiaire féminin avec WC et douches ainsi que d'agrandir/optimiser les autres locaux
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics » du 30 novembre 2020
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 7 décembre 2020
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 15 oui, 7 non et 2 abstentions (24 votants)

1. D'approuver la demande de crédit CEP 1-2020-5 pour le réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les services extérieurs de Bernex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'220'915.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'220'915.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

d) DS 1-2020-6 : rénovation des points de collecte pour les déchets organiques

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 27.11.2020**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 27.11.2020 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 07.12.2020** ^[1]_{SEP}

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 07.12.2020 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'installation de la majorité des points de collecte enterrés effectuée avant 2016
- Vu l'évolution des objectifs de tri cantonaux et le lancement de la campagne « P'tite poubelle verte »
- Vu la part des déchets de cuisine amplifiée suite à cette évolution, rendant ainsi les déchets plus humides et corrosifs pour les containers actuels
- Vu la nécessité de régler de nombreux problèmes d'insalubrité et d'odeurs dérangeantes pouvant freiner les efforts de tri des utilisateurs
- Vu la possibilité de pouvoir bénéficier de containers enterrés avec système à double fond pouvant permettre la séparation des matières solides et liquides issus du processus de compostage, ainsi que séparés des parois du container grâce à une grille en résine époxy pour limiter la corrosion
- Vu le remplacement prévu en une seule campagne afin de communiquer efficacement et d'obtenir ainsi une remise conséquente sur les tarifs d'achat en vigueur
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports du 27 novembre 2020
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 7 décembre 2020
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No DS 1-2020-6 pour la rénovation des points de collecte de déchets organiques.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 114'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 114'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

e) Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance

- Rapport de la commission Économie et Sécurité du 28.11.2020

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Économie et Sécurité du 28.11.2020 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 08.12.2020

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 08.12.2020 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur ce règlement.

M. Gioria relève, comme vient de le démontrer le rapport de commission, que pendant la commission Finances et Administration (FA), l'on a beaucoup parlé et le débat était intéressant et nourri, mais malheureusement, l'on n'a absolument pas parlé, ou très peu, du règlement, alors qu'il aurait fallu travailler sur celui-ci et que sur celui-ci. Tout le monde s'est laissé emporter. Pour cette raison, le groupe PDC propose formellement ce soir un renvoi en commission FA afin que l'on puisse faire le travail pour lequel les commissaires étaient habilités, pour ne parler que des points, des virgules et du contenu du règlement.

Le Président indique que puisque l'on est saisi d'une demande et que celle-ci est formalisée, les débats vont maintenant se porter sur cette présente demande.

M. Vonlanthen estime que renvoyer en commission où l'on a effectivement plus parlé du fond que de la forme ne va rien amener si ce n'est que certains, ce soir, ont peut-être l'impression de gagner du temps. Ce soir, l'on vote une base légale et un règlement des plus basiques permettant de poser une base légale pour qu'au niveau de la Fondation, l'on puisse prendre les mesures. Le renvoi en commission va faire perdre du temps. L'on est déjà au début de l'hiver et la police est déjà venue sur les lieux hier soir. Lorsque l'on aura eu des plaintes ou des événements plus graves, il sera trop tard. Ce règlement vraiment basique est présenté par le chef de poste et les Conseillères et Conseillers municipaux ont toujours la main par rapport aux endroits où des caméras doivent être installées. Accepter ce règlement ne signifie pas dire « oui, amen ! » à la vidéosurveillance. De l'avis de **M. Vonlanthen**, le débat sur ce règlement a eu lieu à la commission FA, peut-être un peu plus sur le fond que sur la forme, mais l'on a largement fait le tour du problème. Cette proposition de renvoi est une tentative de gagner du temps qu'il regrette.

M. Gioria accepte d'entendre ces remarques, mais il ne veut pas qu'on vienne lui redire, une autre fois, lorsque l'on dévie sur d'autres choses... À maintes reprises, le Président a rappelé, pour d'autres choses, qu'il fallait rester dans le cadre du travail de la commission et ne pas refaire le débat des autres commissions. Ce soir-là, en commission FA - et **M. Gioria** indique qu'il en est le premier coupable -, l'on a fait, sur la forme, un débat de sécurité, de la commission Économie et Sécurité. Il ne voit pas pourquoi, parce que c'est un sujet plus sensible, l'on ne ferait pas le travail que l'on doit faire. Pour ces raisons, il propose ce renvoi en commission. Ceux qui ne seront pas d'accord ne voteront pas le renvoi, mais peut-être que des gens pensent ici que l'on n'a pas fait correctement le travail et ils voteront favorablement. Il trouve que le fait de dire que l'on veut gagner du temps est presque un procès d'intention. Il ajoute que pour l'instant, il ne veut pas de caméras de vidéosurveillance.

Mme Chassot s'étonne de cette proposition de renvoi, car en commission FA, même si l'on a fait une discussion sur la sécurité, l'on a voté le règlement. Donc, de son point de vue, le travail a été fait. Pour sa part, elle s'était préoccupée de différentes questions techniques sur la base du

Commune de Bernex

règlement. Malheureusement, elle n'a pas été présente en commission, mais elle a eu les réponses nécessaires à ses questions et peut donc tout à fait voter ce règlement. Elle n'arrive pas à comprendre pourquoi, subitement, l'on vient dire que l'on n'a pas abordé la question du règlement. Aussi, pour certaines remarques de son préopinant, **Mme Chassot** a l'impression qu'un peu du secret de commission ressort.

M. Jaggi ne comprend pas si la commission FA a voté oui ou non puisque le rapport indique 4 voix pour et 4 voix contre. Il relève que dans le règlement du Conseil municipal, il est indiqué que les rapports de commission doivent toujours conclure à l'acceptation, la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition.

Le Président précise qu'avec 4 voix contre et 4 voix pour, la commission FA a refusé le règlement relatif à la vidéosurveillance.

M. Rossini indique qu'il fait partie de la commission FA et qu'il va voter pour ce règlement. Lors de cette séance, l'on a en effet beaucoup parlé du fond, philosophiquement, et de savoir s'il faut ou pas des caméras, mais l'on a aussi approuvé le contenu du règlement. De son avis, le contenu de ce règlement est très bien. Ce soir, il invite l'assemblée à voter pour, car, personnellement, il pense que ces caméras, dans ce lieu précis, sont nécessaires. L'on a parlé de sentiment de sécurité et le règlement permettra la mise en place de ces caméras. En refusant le règlement, l'on refuse la problématique de mise en place de caméras. Il considère que dans un débat au sujet des caméras, l'on doit enlever un peu le côté égocentrique et voir peut-être le bien général. Il y a le sentiment de sécurité et certains disent que ce n'est peut-être pas la solution. Mais il y a aussi le sentiment d'impunité. Le manque de caméras crée un sentiment d'impunité. Dans le parking souterrain de la Raiffeisen, un groupe de délinquants se sent installé et a pris possession de ce lieu. Ce sentiment d'impunité a fait qu'ils sont montés en puissance dans leurs incivilités et dans leurs crimes.

M. Rossini fait savoir que quand ces délinquants ont vu, au mois de mars dernier, que sa voiture n'était plus parquée dans le parking, ils ont cambriolé son appartement alors qu'il était à Bamako pendant trois semaines. 11 policiers sont alors venus et ils ont arrêté à son domicile 7 personnes qui avaient commis des vols et fait des déprédations, etc. Il a porté plainte, mais malheureusement, sa plainte a été classée et il ignore pourquoi. Le sentiment d'impunité de ces gens a maintenant augmenté et il les rencontre toujours dans le parking. De son avis, ce sentiment d'impunité doit être brisé et les caméras sont une solution par rapport à cette situation. Pour cette raison, il votera oui au règlement.

Le Président recentre les débats et rappelle que si l'on prend la parole maintenant, c'est pour évoquer ce renvoi en commission.

M. Dumalle pense que l'on a fait un assez bon débat en commission et que les choses étaient claires pour tout le monde. Personnellement, il a lu le règlement avant et en était tout à fait conscient au moment du vote. Les commissaires ont discuté du règlement, mais après, le débat est venu sur des questions de fond. La forme était tacitement acceptée et le problème concernait le fond. Il annonce qu'il ne va pas voter la proposition de renvoi en commission. Il comprend la proposition, mais il pense que l'on peut voter ce soir ce règlement.

M. Gioria accepte tout à fait que les gens aient un autre avis ou un autre ressentiment que lui. Il constate que l'on voit que cette question est compliquée et lorsque l'on parle du règlement, l'on ne peut s'empêcher de parler de totalement autre chose aussi. Il est d'accord avec les remarques de M. Rossini, mais relève que le débat est très émotif. Le règlement a été fait par la police et celle-ci en a besoin pour installer ces caméras de vidéosurveillance, mais l'on voit très bien que l'étape suivante sera de débattre à nouveau du parking de la Raiffeisen, car l'on ne peut pas mettre les caméras tant que l'on n'a pas le règlement.

Le Président lance le vote sur le renvoi en commission.

- **Par 20 non et 4 oui, le renvoi en commission FA est refusé.**

Le Président signale que les débats sur le règlement peuvent maintenant reprendre.

M. Vonlanthen remarque que l'on sent de l'émotion dans les débats et le résultat des votes en commissions le démontre bien. Cependant, il indique que ce soir, il a besoin de mettre la casquette du Président de la Fondation pour le logement qu'il représente. Il a vraiment besoin d'une base légale. Cela représente effectivement la première étape, mais il en faut bien une. Concernant le débat de savoir où l'on va poser des caméras, l'article 2 du règlement indique que chaque caméra doit être soumise au vote du Conseil municipal. Le Conseil municipal a donc la main sur toute caméra qui sera installée sur la commune.

Ce soir, le débat porte sur un règlement qui est basique. C'est le même que la plupart des communes qui sont passées par là ont validé. Il détermine qui, quoi et comment, et les images de ces caméras de surveillance sont contrôlées, donc il ne faut pas avoir peur par rapport à cela.

Au niveau de la Fondation pour le logement, la responsabilité de M. Vonlanthen, avec les autres membres du Conseil de Fondation, est d'offrir des logements qui sont aussi sécurisés. Des loyers sont encaissés et l'on a une responsabilité de propriétaire. Cela fait de nombreuses années que l'on subit des déprédations, en particulier durant l'hiver.

Effectivement, en commission, il a été dit que l'on déplace le problème. Cela est juste, l'on va déplacer le problème, mais au moins, par rapport à cet endroit, l'on aura fait notre devoir et l'on aura pu sécuriser le lieu, pour autant que le Conseil municipal le vote dans un second temps.

Sur le fait de dire que d'autres méthodes sont possibles dans la prévention, **M. Vonlanthen** rappelle que l'on a voté un budget avec des montants importants au niveau de la FASE (Fondation pour l'animation socioculturelle) et des travailleurs sociaux. La commune fait énormément de travaux de prévention.

Ces quelques irréductibles sont peu nombreux, ils sont peut-être cinq ou dix à créer le trouble. Hier soir, ces gens étaient de nouveau en piste, ils sont passés à la Raiffeisen, puis ils sont allés à la Mairie. **M. Vonlanthen** ne veut plus de ces personnes dans le parking de la Raiffeisen et dans les immeubles dont la Fondation pour le logement est propriétaire et qu'elle met à disposition des locataires. Il s'agit de notre responsabilité. Après, ces gens vont se déplacer ailleurs et il faudra peut-être aussi, à un moment donné, envisager d'autres caméras dans d'autres endroits, peut-être dans le parking de la Mairie. À un moment donné, il n'y a pas d'autres solutions. La police municipale intervient et était hier sur place. L'on a fait le tour de la question.

Ce soir, **M. Vonlanthen** ne veut pas un débat à propos du fait d'être pour ou contre les caméras. Il demande simplement aux Conseillères et Conseillers municipaux de prendre leur responsabilité. L'on met une base légale qui peut permettre, après, d'aller un peu plus loin, mais avec, de nouveau, un débat démocratique. L'on a juste besoin d'une base légale.

M. Vuille annonce qu'une majorité du groupe VERSO recommande le non à l'introduction d'un règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance. Le groupe VERSO comprend bien que ce règlement ne représente pas un plan simple à l'introduction non contrôlée de systèmes de vidéosurveillance. Il comprend que la vidéosurveillance est soumise à l'approbation du Conseil municipal et à d'autres autorités. C'est toutefois bien la valeur préventive du dispositif qui est questionnée, en comparaison avec d'autres initiatives. La vidéosurveillance a un effet préventif dans le sens que c'est une menace de répression après que les actes soient commis, donc trop tard. Ce que le groupe VERSO préconise plutôt est d'intensifier de façon durable la prévention de tels comportements en amont. Par exemple, comme M. Vonlanthen l'a mentionné, par des actions intergénérationnelles, par les lieux de rencontre et de loisirs, soit des sujets discutés en commission Sociale et Vie associative (SVA) et aux réunions du Conseil administratif.

Cela ne va pas causer simplement un déplacement du problème. Cela signifie aussi qu'il y aura des demandes supplémentaires d'installation de vidéosurveillance et celles-ci seront difficiles à refuser une fois qu'une première demande aura été acceptée parce que les critères et les besoins seront formulés de la même manière.

M. Vuille est personnellement surpris d'entendre que les actes antisociaux qui ont lieu dans différents endroits à Bernex ne sont commis que par un groupe minoritaire de cinq ou dix personnes. Il a l'impression que l'on connaît ces personnes, donc que l'on doit pouvoir agir de façon claire.

D'un point de vue technique aussi, basé sur son expérience professionnelle, il note qu'il n'est pas du tout évident de reconnaître les visages sur des systèmes de vidéosurveillance pour des raisons d'installations et de choix des technologies, des raisons de maintenance, des raisons de qualité des images et aussi simplement, en cette période Covid, en raison du masquage des visages.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe VERSO recommande le nom, mais laisse le choix de vote aux membres du groupe.

M. Gioria indique qu'il aime sa police municipale et les travailleurs de rue, mais il a l'impression, et il est désolé de le dire, que l'on a une police municipale par beau temps et que l'on fait de la prévention par beau temps. Il souhaiterait qu'on lui explique comment les choses se passent quand la police municipale est sur place. Il remarque qu'il s'agit de solides gaillards et de gens qui savent faire leur métier et il ne comprend pas pourquoi ils n'arrivent pas à réagir par rapport à ces 7 ou 8 jeunes.

Mme le Maire précise que ce soir, l'on vote sur un règlement et pas sur les compétences de la police municipale. Il ne s'agit pas de remplacer la police municipale, mais de donner un outil supplémentaire à la politique de sécurité. Il est vrai que cela représente l'enclenchement d'une politique de sécurité par rapport à un outil supplémentaire, mais cela fait deux ans que l'on réclame des postes d'APM (agent de la police municipale) et l'on ne peut pas les mettre au budget, car l'on n'a pas les moyens. L'on n'a pas les moyens d'être dans les parkings tous les soirs de la semaine. Pour cette raison, l'on appelle à un outil supplémentaire et l'on appelle aussi la police cantonale. Effectivement, ces jeunes sont connus, mais pour arriver à les attraper, il faut les prendre en flagrant délit. La police municipale n'est pas toujours présente physiquement dans ce lieu, car elle a des horaires réglés étant donné la capacité financière pour engager du monde.

M. Rossini estime que la police municipale fait un très bon travail. Il pense que c'est justement parce qu'elle fait un très bon travail que l'on doit pouvoir lui donner des équipements supplémentaires et complémentaires, et cela afin qu'elle puisse faire son travail encore mieux. Effectivement, les caméras de vidéosurveillance vont être utilisées a posteriori, mais elles vont permettre à la police municipale et à la police cantonale de faire leur travail en profondeur. Il s'agit d'un instrument de travail dont notre police a besoin. Ne pas leur donner des instruments de travail adéquats pour qu'ils puissent faire leur travail pleinement et maximiser leur potentiel, c'est en faire des handicapés, estime **M. Rossini**. Personnellement, il est locataire de la Fondation communale pour le logement et il habite au-dessus. Il voit ces jeunes faire des déprédations quasiment une fois par semaine. Récemment, la police est venue, car certains essayaient d'ouvrir une voiture. Ils ont cambriolé son appartement et ont agressé à dix un de ses fils. Aussi, il aimerait bien doter les agents de la police municipale des meilleurs instruments possible pour qu'ils puissent faire leur travail. De son avis, avoir des caméras de vidéosurveillance, et d'abord, dans un premier temps, approuver ce règlement, c'est les aider. Et les aider, c'est nous aider. Il ne comprend pas le sens de la question de M. Gioria et souligne qu'ils font un excellent travail, mais ils ne peuvent pas camper dans ce parking.

Mme Chassot est étonnée que le conseiller PDC n'ait pas lu les anciens procès-verbaux. Pour être dans la commission Économie et Sécurité, elle croit que l'on a eu toutes les explications sur le fonctionnement et sur ce que peut faire la police municipale et ce qu'elle essaye de faire à chaque fois. Aussi celle-ci n'a pas parlé d'autres endroits et la cheffe de la police municipale a discuté exclusivement des problématiques du parking de la Raiffeisen. Lors de la dernière séance, c'était presque en désespoir de cause que la cheffe a expliqué pour quelles raisons l'on était obligé d'avoir ce règlement et cet outil semblait être utile pour la police afin d'arriver à prendre les gens en flagrant délit. Jusqu'à présent, la police n'a jamais réussi à le faire. La cheffe de la police a effectivement expliqué tout le processus et jusqu'à nouvel ordre, l'on n'a pas entendu ces dernières années en commission de discussions sur d'autres endroits où l'on installerait ces installations de vidéosurveillance alors que les jeunes circulent et se positionnent parfois dans d'autres lieux de la commune. **Mme Chassot** se souvient d'une proposition d'aménager les sites poubelles avec un système de vidéosurveillance, mais cette proposition n'émanait pas de la police. Cela pour dire qu'il n'y a pas que la police municipale qui demande de la vidéosurveillance.

M. Gioria pense que s'il descend avec un foulard ou masque dans le parking et qu'il est filmé par la caméra de vidéosurveillance, il serait difficile de la reconnaître !

Mme le Maire lui répond que l'on ne le reconnaîtrait pas davantage ainsi masqué si l'on était de visu avec lui.

M. Jordi relève que cela fait assez longtemps que l'on parle du parking de la banque Raiffeisen. Personnellement, il ne voit pas de problème d'équiper ce parking d'installations de vidéosurveillance. Par contre, contrairement à l'avis de M. Vonlanthen, et comme il l'a exprimé à plusieurs reprises dans la commission Économie et Sécurité qu'il préside, il a eu l'occasion d'aller dans d'autres mairies, par exemple à Veyrier, où ils ont effectivement mis des caméras de vidéosurveillance, mais après ils ont dit stop ! De son avis, ce règlement n'est pas possible et donne un blanc-seing. Après la Raiffeisen, ces jeunes vont aller devant chez Oberson, puis dans les vignes et l'on va installer des caméras dans les vignes. **M. Jordi** n'a pas de problème à voter ce règlement, mais chaque demande ou éventuelle demande sera passée au crible et il pense que l'on n'est quand même pas dans la bonne solution.

Par ailleurs, il indique qu'il remarque maintenant que dans le rapport de commission ES, l'on parle de pression de la Raiffeisen pour mettre ces caméras de vidéosurveillance, ce qui est totalement faux. La banque Raiffeisen n'a jamais mis de pression, elle a simplement été d'accord de participer financièrement à l'installation des caméras. **M. Jordi** annonce qu'il ne sait pas s'il va voter ce règlement et il va peut-être s'abstenir pour montrer qu'il n'est pas spécialement d'accord. Mais par rapport à ce lieu, il est d'accord qu'il faut bien trouver une solution. La solution est effectivement peut-être ces caméras de vidéosurveillance, mais personnellement, il n'est absolument pas d'accord d'étendre cette pratique. L'on n'est pas dans le Bronx !

Mme Demierre souhaite préciser que ce soir, l'on vote ce règlement et pas les caméras de la Raiffeisen. Ce qui pose problème à une partie du groupe VERSO est le fait qu'en votant ce règlement, l'on valide les caméras de surveillance comme outil de politique publique. En tant que politique publique, ce n'est pas notre rôle. Et cela ne résout pas la source du problème. Le problème se situe ici pour une partie du groupe VERSO. Le problème ne concerne pas les caméras du parking de la Raiffeisen. Il y a effectivement un problème au niveau de ce locatif et ces caméras peuvent être utilisées comme outil. Tant que cela passait par la Fondation pour le logement, l'on était d'accord. Ici, l'on comprend que cela n'est pas possible, car il s'agit d'un espace public, mais cela concerne un problème entre un propriétaire et un locataire. Dans le cadre d'une relation privée entre propriétaire et locataires, même si c'est par une fondation publique, cela ne pose pas de problème, car il ne s'agit pas d'un outil de politique publique et cela change les choses. Par contre, en tant qu'administration, si l'on commence à mettre des caméras sur le territoire communal, l'on repousse aussi le problème chez les privés. L'on ne joue pas notre rôle de résoudre la source des problèmes. C'est un enchaînement sur le territoire communal, mais aussi vers les privés. Le représentant VERSO à la Fondation pour le logement pouvait admettre la pose de caméras dans une relation privée du type locataires-propriétaires. Le fait que le propriétaire offre un service à ses locataires est entendu. Par contre, comme politique publique de sécurité, cela pose problème à certains membres du groupe VERSO. Effectivement, cet outil peut servir, mais il ne permet pas de résoudre la source du problème, conclut **Mme Demierre**.

M. Jaggi rappelle que le procès-verbal du Conseil municipal du 11 novembre 2014 indiquait que « M. Jaggi aimerait proposer un amendement dans le budget des investissements afin de réintroduire le poste de CHF 100'000.- pour la vidéosurveillance. » Il y a donc 6 ou 7 ans, l'on s'était pris de bec pour mettre des caméras ou pas. L'on avait réussi à voter cette somme à 11 voix pour et 11 voix contre, car le Président avait changé et validé la proposition de mettre ces CHF 100'000.- dans le budget des investissements. Depuis, **M. Jaggi** a arrêté la politique et il remarque que rien ne s'est donc passé depuis 6 ans ! Aujourd'hui, l'on revient et l'on recommence, mais cette fois, avec un règlement. S'il avait proposé de mettre CHF 100'000.- à l'époque, il va donc proposer aujourd'hui de mettre ce règlement. Ce soir, cela lui paraît une évidence. Par contre, cela sera autre chose pour mettre des caméras, mais il faut qu'il soit logique avec lui-même : si à l'époque, il a proposé de mettre ces CHF 100'000.- et que le groupe PDC a voté à l'unanimité - cela s'appelait l'entente -, ce soir, il faut continuer et accepter ce règlement. Ensuite, lorsque l'on parlera à nouveau de ces caméras dans quelques mois, ceux qui n'ont pas envie refuseront. Mettre un règlement n'est rien et laissons-nous le choix ! Autrement, que l'on enlève les CHF 100'000.- dans le budget des investissements, ce à quoi **M. Jaggi** est favorable.

M. Vonlanthen souhaite répondre à quelques questions et remarques exprimées.

Concernant le rôle de la banque Raiffeisen qui est mentionné dans le rapport, il précise que lors d'une assemblée de copropriétaires - la Raiffeisen est propriétaire du local de la banque -, la problématique récurrente du parking a été évoquée. Ce n'est donc pas la banque qui est à la base de cette demande, mais elle la soutient.

Par rapport à la remarque au sujet de l'importance d'attaquer la source des problèmes, **M. Vonlanthen** indique que l'on fait déjà de la prévention. Des forums de quartier ont été organisés. Par exemple, le quartier du Tibet rencontrait parfois des problèmes de nuisance nocturnes, etc. L'on connaît les jeunes de la commune et les travailleurs sociaux en particulier. Dans le cas lié au parking de la Raiffeisen, l'on est impuissant face un petit nombre de jeunes. Soit c'est le flagrant délit et ces gens jouent à cache-cache avec la police. Les autres jeunes vont au Forum, puis rentrent à la maison et boivent une bière ou deux. Mais ici, l'on a quelques personnes... Dans certains quartiers, les tensions sont beaucoup plus vives aujourd'hui, peut-être en lien avec la période pénible que l'on vit tous et que l'on devra vivre encore quelque temps. Bernex n'en est heureusement, de loin, pas là, et ce, grâce à la prévention. L'on ne peut atteindre le risque zéro avec la prévention, mais la source a pu être réduite au maximum.

M. Vonlanthen souligne qu'il n'a pas d'autres solutions que d'installer des caméras. Comme cela a été soulevé, il s'agit en effet d'un lieu public-privé et il entend bien les remarques au sujet de la relation entre propriétaire et locataires. Cependant, dans ce cas, l'on a d'abord essayé d'agir dans ce cadre et c'est pour cette raison que le Conseil de Fondation s'était prononcé à l'unanimité pour la pose de caméras. Et quand un avis de droit a été demandé, sachant que l'on avait l'accès au premier sous-sol qui est un parking public et que le deuxième sous-sol est réservé aux locataires, l'on a dû demander ce règlement et il a été expliqué qu'il fallait d'abord que le Conseil municipal valide le règlement et un principe. Après cela, la Fondation pourra aller de l'avant. L'article 2 du règlement stipule bien que toutes les caméras doivent avoir fait l'objet d'un accord du Conseil municipal. Comme l'a dit M. Jaggi, ce soir, l'on vote une base juridique qui nous permet, d'une manière très ciblée, de poser des caméras. Dans le premier lieu concerné, cela se fera dans la relation avec la Fondation pour le logement. Après, pour d'autres poses éventuelles de caméras, c'est le Conseil municipal qui tiendra la main. Ce n'est pas parce qu'on aura un règlement qu'il va y avoir 1000 caméras dans Bernex dans six mois, conclut **M. Vonlanthen**.

Le Président pense que le tour de la question a été fait et s'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, il propose de clore les débats.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu les problèmes d'incivilités constatés par les Agents de police municipale, les agents de la société de sécurité privée mandatée par la commune, les doléances de citoyens et de copropriétaires, notamment dans le parking situé au 259A de la rue de Bernex (parking « Raiffeisen ») ces dernières années
- Vu le caractère aléatoire des incivilités et les divers dispositifs adoptés pour tenter d'améliorer la situation, notamment avec des approches liées aux Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM), mesures demeurées infructueuses
- Vu la volonté du Conseil administratif de pouvoir disposer de la possibilité de mettre en place, sur certains lieux, après étude et en concertation avec le Conseil municipal, une vidéosurveillance
- Vu l'élaboration du présent règlement régissant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance destinées à surveiller les parcelles du domaine public et privé communal accessible au public

Commune de Bernex

- Vu la directive du Service des affaires communales du 27 octobre 2020 quant au processus de traitement d'un dossier de vidéosurveillance par une commune
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 28 novembre 2020
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2020
- Conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles du 5 octobre 2001
- Conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 9 non et 2 abstentions (24 votants)

1. D'adopter le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance, version au 12.11.2020, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (*première date possible*)

11. Propositions du Conseil municipal :

a) Motion du groupe UDC intitulée : « Exonération de la taxe professionnelle pour 2021 »

Avant de donner la parole à Mme Jacquemoud, le **Président** souhaite faire un petit rappel formel sur le fonctionnement de la motion. Dans un premier temps, le ou la motionnaire va présenter brièvement le contenu de sa motion et une fois la présentation faite, cette dernière est suivie d'un débat sur l'entrée en matière, puis d'un vote sur l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, le ou la motionnaire donne lecture de sa motion et la discussion est ouverte.

Mme Jacquemoud rappelle qu'elle souhaitait s'exprimer au sujet de cette motion avant le vote du budget du dernier Conseil municipal. Malheureusement, celle-ci avait été refusée à l'ordre du jour. La motion demande l'exonération de la taxe professionnelle pour 2021.

Considérant la situation inhabituelle due au Covid 19, la fermeture forcée par l'État de nombreux commerces, et afin de soulager un tant soit peu les entreprises bernésiennes, l'UDC demande d'exonérer de cette taxe, pour 2021, l'ensemble des entreprises de notre commune.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif la suppression au budget 2021 des revenus de cette taxe.

Le groupe UDC demande également le vote nominatif.

Le Président ouvre le débat sur l'entrée en matière de la motion « Exonération de la taxe professionnelle pour 2021 ».

M. Gioria remarque que cette motion arrive trop tard et il en est désolé pour l'UDC. Effectivement, celle-ci a été présentée à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil municipal. Si Mme Jacquemoud avait été attentive, l'on aurait pu en parler au moment où les passages relatifs à ce sujet du budget ont été votés. C'est à ce moment qu'il aurait fallu intervenir. Le budget a été

voté il y a maintenant un mois et **M. Gioria** ne voit pas comment l'on pourrait revenir en arrière. Il en est désolé. La dernière fois, le problème a été que l'UDC voulait mettre cette proposition à l'ordre du jour en tant que motion et c'est pour cette raison que l'on n'est pas entré en matière, mais cela ne voulait pas forcément dire que l'on était contre. L'on était d'accord de faire le débat, mais pas à ce moment-là, dans l'ordre du jour. **M. Gioria** indique que l'on ne peut pas voter l'entrée en matière, car, réglementairement, cela n'est pas possible. Il propose de revenir sur cette proposition pour 2022, mais pour 2021, cela est trop tard.

Étant donné qu'elle est nouvelle au Conseil municipal, **Mme Jacquemoud** explique qu'elle ne connaît pas encore bien comment tout cela fonctionne. Elle relève qu'il est vrai qu'elle aurait pu intervenir au moment du vote du budget, mais elle attendait que le Président lui donne la parole. Aussi, elle relève qu'après coup, les motions qui n'ont pas été mises à l'ordre du jour peuvent être délibérées au prochain Conseil municipal.

Mme Graf indique qu'effectivement, formellement, les motions qui n'ont pas pu être mises au dernier ordre du jour peuvent être délibérées, mais comme le Conseiller PDC l'a dit, il est maintenant trop tard. Même en termes techniques, elle n'est pas sûre que l'on ait le droit de retoucher, car cela reviendrait à modifier les rentrées fiscales et les revenus fiscaux qui ont été votés et acceptés, difficilement, lors de la dernière séance sur le budget. Elle n'est donc pas sûre que techniquement, l'on ait le droit de revenir sur cette question. Sans redire ce que **M. Gioria** a dit, elle estime qu'il aurait été mieux de revenir avec cette proposition de suppression de la taxe professionnelle lors de la discussion formelle du budget, quand on prenait les différentes lignes relatives aux rentrées fiscales.

Par ailleurs, d'un point de vue du fond, **Mme Graf** signale que le groupe VERSO s'opposerait à un tel système global qui demande une exonération fiscale généralisée. L'on sait que les PME sont particulièrement touchées en ces temps de crise et qu'elles représentent le tissu de notre économie locale. La crise actuelle rend la vie compliquée pour de nombreuses entreprises bernésiennes, mais des mesures ciblées et calculées sont aussi en place et touchent les entreprises qui sont vraiment dans le besoin. Aussi, l'on fait confiance au Conseil administratif pour continuer à mettre en œuvre ces mesures ciblées, et non des mesures plus globalisées sur la question.

Le Président signale que la motionnaire a demandé un appel nominal et indique que l'article 64 alinéa 2 du règlement du Conseil municipal stipule que « le vote peut avoir lieu par appel nominal à la demande de 3 membres du Conseil municipal ». Il demande si une troisième personne demande cet appel nominal, sans quoi l'on ne pourra pas entrer en matière sur cette demande.

M. Gioria indique que l'UDC a le droit de retirer sa motion.

Mme Jacquemoud annonce qu'elle retire sa motion, sachant que, malheureusement, du moment qu'un budget est voté, il aurait été préférable d'aborder le sujet avant. Elle propose de la reporter pour 2022.

b) Motion des groupes VERSO, PDC et UDC intitulée : « Venue de l'académie de foot aux Evaux »

Le Président passe la parole à **Mme Marconi** pour l'entrée en matière.

Mme Marconi présente brièvement la motion. Le but de cette motion interpartis n'est pas de contester la venue de l'académie de foot aux Evaux, mais de l'accompagner de mesures afin de préserver le site du parc des Evaux. Les préoccupations se portent surtout sur les matchs de week-end qui engendreront du trafic et des nuisances pour les usagers du parc, avec des accès qui sont déjà problématiques actuellement sur le chemin François-Chavaz, mais également à Cressy. Les motionnaires refusent également que les terrains soient grillagés et fermés alors que d'autres terrains du canton prévus pour accueillir du public sont sous-utilisés. La transformation de trois

terrains en synthétique et l'implantation d'un bâtiment de 2000 m² nuiront indéniablement à la biodiversité.

Pour résumer, les motionnaires sont bien évidemment pour le sport et pour les jeunes et ils ne refusent pas la venue de cette académie, mais ils souhaitent des mesures concrètes pour limiter les nuisances et les dommages au niveau de la biodiversité, avec un report de certaines activités de cette académie sur d'autres lieux.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière de la motion « Venue de l'académie de foot aux Evaux ».

Mme Chassot s'interroge sur le fait d'aborder la discussion sur cette motion sans la présence du Conseiller administratif en charge de ce thème, M. Huguenin. Elle demande qui pourra répondre si des questions techniques ou autres sont posées ensuite dans la discussion sur la motion, sachant que les Conseillers administratifs sont invités à participer à cette séance et qu'ils peuvent prendre toute décision, mais que le Conseil municipal s'est quand même toujours aussi reposé sur l'expertise des Conseillers administratifs dans ses séances.

Du point de vue légal, **le Président** précise que le règlement du Conseil municipal n'indique pas que l'on ne peut pas tenir un débat si le Conseil administratif est absent. Il propose de continuer ce débat. De plus, l'ordre du jour a été voté.

Mme le Mairie indique que la motion a été déposée lors de la séance du bureau de la semaine passée et donc, les trois Conseillers administratifs ont pu en discuter. Entre elle et M. Vonlanthen, ils devraient normalement pouvoir répondre aux différentes questions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette entrée en matière au vote.

- **Par 24 oui, l'entrée en matière sur la motion « Venue de l'académie de foot aux Evaux » est acceptée (unanimité des membres présents).**

Mme De Fusco Fehlmann procède à la lecture de la motion (annexes).

Le Président ouvre les débats sur la motion.

Ayant eu personnellement la chance de suivre le cursus formation au sein du Servette FC il y a de cela quelques années, **M. Jordi** indique que loin de lui l'idée de ne pas être à l'écoute sur la formation des jeunes footballeurs. Cependant, pour une partie du groupe PDC, il semble que le parc public des Evaux n'a pas pour vocation première d'accueillir l'ensemble d'un centre de formation pour l'académie du club phare du canton, avec, de plus, un centre administratif de 2000 m² implanté au milieu du parc des Evaux. Un centre administratif se situe déjà au stade de la Praille. Une partie des entraînements de l'académie, c'est-à-dire moins de 11 ans, moins de 12 ans, moins de 13 ans, moins de 14 ans, voire moins de 15 ans, pourrait se déployer sur les terrains du centre sportif des Evaux qui sont souvent inoccupés aux heures où les jeunes sportifs d'élite de l'académie les utilisent, sachant que ces entraînements se déroulent de 16 h à 17 h 30.

Concernant les matchs, ces catégories de jeunes ne posent pas de problèmes particuliers au niveau du jeu et de la sécurité. Le problème majeur à ce niveau est celui du chemin d'accès. En effet, si le chemin François-Chavaz à Onex est déjà en saturation et ne veut plus accueillir de voitures ou de cars, c'est sur le quartier de Saint-Mathieu et la route de Loëx que ledit trafic se déplacerait afin d'atteindre le centre des Evaux.

Pour ce qui est de l'élite des moins de 16 ans, des moins de 17 ans, des moins de 18 ans et des moins de 21 ans, des procédures de sécurité très strictes ont été établies par l'Association suisse de football. Des barrières de sécurité doivent être disposées autour des terrains, l'éclairage doit répondre à des critères extrêmement performants qui se marieraient difficilement avec la faune du

parc. Les arbitres doivent être sous sécurité stricte depuis la sortie de leurs vestiaires jusqu'au terrain - tunnel ou pose de barrières de protection.

Actuellement, à Balexert, où se trouve l'académie centrale, les terrains sont grillagés et bâchés durant les entraînements afin d'empêcher les recruteurs - les vautours - et les parents d'assister aux entraînements. En effet, les parents filment les enfants parce que beaucoup croient que leurs enfants sont des Maradona et des messies ; ils sont capables de filmer leurs enfants et d'envoyer le film à des agents.

En résumé, **M. Jordi** annonce qu'une partie du groupe PDC est donc favorable que la partie de l'académie des 12 à 15 ans, soit 5 équipes, puisse profiter des installations et des futurs équipements pour les entraînements et les matchs, tout en demandant que pour les catégories élite compétition ainsi que pour le futur centre administratif, des lieux plus adaptés soient étudiés et trouvés par les acteurs concernés.

M. Gioria indique que le groupe PDC n'est donc pas tout à fait unanime sur la question. Tel Winkelried, il se lance, une fois de plus, dans une petite bafouille. Il commence par soulever que Balexert, c'est terminé puisque le club et son académie doivent partir de ce lieu pour une bonne cause, soit la construction d'un cycle d'orientation. Deuxième épisode à Pré-du-Stand : par 9 voix de différence, le projet est refusé et l'académie ne se déplacera donc pas là-bas. Un peu comme partout, l'on veut bien des choses, mais bien loin de chez soi.

M. Gioria précise qu'il s'exprime à titre strictement personnel. Il respecte bien évidemment la décision prise par les collègues de son parti à une écrasante majorité de soutenir ce soir ce projet de motion. La motion demande que la commission Durabilité et Sports de Bernex soit entendue par la Fondation des Evaux, ce qui pourrait lui sembler assez légitime s'il n'avait la désagréable impression, voire la conviction, que certains des motionnaires des autres partis de cette assemblée se cachent derrière ce document pour faire en sorte que cette académie ne puisse jamais venir aux Evaux. Cela l'énerve et il n'est pas d'accord. Encore une fois, s'il ne partage pas leur avis, celui-ci est respectable. Cependant, il estime qu'ils devraient le dire de façon plus franche et précise que le développement du sport d'élite à Genève ne les intéresse pas. **Cela serait plus clair et chacun pourrait ainsi choisir son camp en toute connaissance de cause.** **M. Gioria** note qu'il a déjà entendu dire à plusieurs reprises par les motionnaires qu'ils aimaient les jeunes, etc., mais que le sport d'élite, dans certaines catégories de la population, ce n'est pas ça. Au contraire, lui, ça l'intéresse.

Par ailleurs, **M. Gioria** rappelle que plus de 2000 signatures circulent avec des gens connus, des « antitout », qui ont déjà pris les devants. On retrouve d'ailleurs dans cette pétition certaines choses qui sont dites dans la motion, mais pas toutes, heureusement pour la motion. **M. Gioria** annonce qu'il a choisi son camp. Nos jeunes sportifs ont besoin de modèles, de rêves et c'est pour cela qu'à titre personnel, il ne votera pas ce soir ce projet de motion.

Mme Berndt indique qu'à titre personnel, elle ne votera pas cette motion parce qu'aujourd'hui, elle souhaite offrir aux jeunes footballeurs une vraie académie avec des structures adéquates. Donnons-leur les moyens de s'accomplir et de réussir et soyons derrière eux ! Elle sait que des informations manquent concernant ce concept, mais souhaite que l'on travaille ensemble pour un beau projet. Le Pré-du-Stand a malheureusement été enterré. **Mme Berndt** espère que ce ne sera pas le cas des Evaux et que l'on pourra en débattre intelligemment afin de soutenir nos jeunes sportifs. En lisant le contenu de cette motion et en écoutant les discussions, elle est d'avis que l'on n'est pas derrière cette académie et que l'on cherche plutôt les moyens de trouver des points négatifs pour aller contre la venue de cette académie.

Mme Honegger demande si une convention a déjà été discutée et si, dans ce cas, elle a été signée.

Mme le Maire répond que la convention devrait être signée au début de l'année prochaine. Elle précise que c'est la Fondation des Evaux - son Conseil de Fondation - qui signe et non les communes.

Mme Chassot indique qu'effectivement, les différents points soulevés dans la motion ont été abordés en commission. Dans ce cadre, un certain nombre de questions ont été posées par rapport à l'information obtenue au sujet de la venue de cette académie. Au lendemain de la publication de

l'article dans la Tribune de Genève qui a rendu l'information publique - la question de la venue aux Evaux de l'académie de football du Servette FC pouvait donc être posée -, un ancien footballeur bernésien a dit à **Mme Chassot** qu'il s'agissait d'un projet magnifique et intéressant pour Bernex. Après avoir entendu une approche d'une personne qui est complètement en dehors de ces discussions politiques, elle s'est retrouvée un peu en conflit avec elle-même. Aussi, elle annonce qu'à titre personnel, elle ne va pas forcément prendre position sur cette motion.

M. Dumalle signale qu'il est aussi pour les jeunes et pour le sport - il a fait du sport toute sa vie. Il croit que l'on doit prendre compte du fait que les Evaux sont aussi un terrain qui reçoit beaucoup d'utilisateurs autres que l'académie. La démarche pour laquelle il s'associe à cette motion n'est nullement pour pénaliser les jeunes du Servette, bien au contraire. Il est le premier à défendre le sport d'élite. Cependant, il estime qu'il est important d'avoir une discussion de fond et que l'on ne se fasse pas imposer des choses qui pourraient être au détriment des autres usagers. La motion est proposée dans ce sens-là, pour avoir des garde-fous, et non pas pour ne pas supporter le sport d'élite à Genève. **M. Dumalle** pense que la plupart des gens qui sont derrière cette motion sont également favorables au sport, à la jeunesse et au sport d'élite, mais pas à n'importe quelles conditions et n'importe comment, et dans la prise en compte des autres usagers des Evaux. Aussi, il relève que les Evaux sont aujourd'hui un simple remplacement qui est fait à la va-vite parce que le Pré-du-Stand n'a pas marché.

M. Gioria ne pense pas que cela est fait à la va-vite. À sa connaissance, cela fait en tout cas six mois que la Fondation des Evaux travaille de pair avec le Servette FC, les communes concernées et l'État de Genève pour essayer de trouver une solution. Ce qui l'ennuie est le fait que les mêmes personnes qui ont refusé le projet du Pré-du-Stand se retrouvent ici. Sans que cela soit le cas de tous, dans certains partis, il y a quand même une forte tendance à ne plus vouloir planter un seul clou, d'autant plus quand il est tout près de chez soi. Cela lui est insupportable. Dans les signataires de la pétition contre les Evaux, l'on retrouve les mêmes signataires que dans les pétitions du bord de l'Aire et du triangle de la Goutte de Saint-Mathieu. L'on a l'impression que l'on amène de l'eau au moulin de ces gens-là qui ne veulent rien du tout ; des gens qui veulent leur paillason le plus propre possible et qui veulent que les autres aillent faire leurs saletés ailleurs.

M. Jaggi précise à son préopinant qu'il ne fait pas partie du même panier que ces gens. Il indique qu'il soutient cette motion parce que la commune a le droit d'être entendue. Depuis qu'il y a eu une pétition dans la Tribune de Genève et depuis que l'on parle de faire une motion, comme par hasard, il semblerait que le Servette FC ait décidé de mettre un terrain synthétique à la Praille pour récupérer les M-21, la première équipe, et les équipes féminines à la Praille. En discutant, il y a donc possibilité de trouver des solutions. C'est ce que la motion demande. La motion demande de trouver des solutions en discutant. **M. Jaggi** remarque que si l'on n'avait pas posé une question à la séance du Conseil municipal d'il y a deux mois, on n'entendrait même pas parler de ce sujet et cela est un peu désagréable.

M. Rossini annonce qu'il défend cette motion et ce n'est pas parce qu'il n'aime pas le sport d'élite, au contraire, il en a fait toute sa vie. Il rappelle que la proposition de cette académie aux Evaux est un projet provisoire. Personnellement, s'il voulait investir dans le sport d'élite, il n'aurait pas fait un projet provisoire. C'est à l'État de Genève et aux gens qui prennent les bonnes décisions de proposer un projet solide et pérenne comme les académies que l'on peut voir dans certains pays, notamment aux Émirats arabes unis. **M. Rossini** pense qu'il n'est pas forcément bon pour le sport d'élite de venir aux Evaux, tout chambouler, imposer sa loi et déranger un peu le statu quo ante, puis partir quelques années plus tard. Il serait plutôt favorable à ce que cela soit fait ailleurs. Il ne s'oppose pas à ce que l'académie utilise en partie les Evaux pour des entraînements. Par contre, il est absolument contre le fait qu'ils viennent jouer des matchs. Il fait partie de la population qui va voir des matchs de football élite enfants et ce n'est pas le genre de gens qu'il a envie de côtoyer quand il fait son jogging. Si ce projet devait se faire, il trouve tout à fait normal que les communes qui font partie de cette Fondation soient mises au courant et puissent avoir une interaction avec les décisionnaires. Pour toutes ces raisons, **M. Rossini** annonce que le groupe UDC a signé et défend cette motion.

Mme Demierre indique que ce qu'elle voulait dire a déjà été partiellement dit. Par rapport à la remarque de son préopinant, elle relève que le projet a peut-être été travaillé avec les représentants des communes à la Fondation des Evaux, mais qu'au niveau du législatif, il n'y a clairement eu aucune redescende sans lourdement insister. Un dialogue ne s'est pas fait et des choses doivent être entendues. L'on en a parlé en commission, des choses ont été dites, avaient besoin d'être dites et doivent être entendues. Aussi, s'il y avait une volonté d'interdire ou de refuser la venue de l'académie aux Evaux, **Mme Demierre** pense que n'importe quel groupe politique aurait fait une motion contre cette venue. De son avis, tout le monde est suffisamment grand et courageux pour le faire. Elle trouve bizarre de faire un procès sur quelque chose qui n'a pas été fait et sur une intention qui n'est clairement pas exprimée. Elle pense qu'il serait bien que l'on parle sur ce qui est dit dans cette motion, c'est-à-dire que l'on peut accepter une partie des entraînements de l'académie, mais que des garde-fous sont à mettre, une discussion est nécessaire et l'on aimerait être consulté. L'on devrait se prononcer sur ces éléments de la motion et pas sur des intentions de gens qui auraient signé des choses... L'on doit parler avant tout du texte qui est présenté ce soir. Et si les gens ont quelque chose à dire et souhaitent refuser quelque chose, tous sont élus et adultes et peuvent exprimer leur opinion sans crainte, donc **Mme Demierre** pense que cela aurait été fait si cela était la volonté.

Mme Chassot se pose quelques questions sur la pertinence d'une réunion, puisque, si elle a bien entendu, Mme le Maire a parlé d'une décision qui serait prise dans le courant du mois de janvier. Elle demande, une fois qu'auront été données des réponses à certaines des questions que l'on se pose, quel sera le poids de la commune de Bernex par rapport à une décision prise par un Conseil de Fondation.

Concernant la prise de décision, **Mme le Maire** explique que le texte de la motion est clair : une audition est demandée, mais il y a aussi des éléments factuels qui sont à donner à la personne qui représente la commune de Bernex au Conseil de Fondation, à savoir M. Cyril Huguenin. Si le Conseil municipal vote cette motion ce soir telle quelle ou avec des amendements, ces éléments vont déjà devoir être portés par le représentant de Bernex au Conseil de Fondation. Ensuite, le vote au Conseil de Fondation se fera en fonction d'une répartition entre les cinq communes présentes et celles-ci n'ont pas toutes le même poids. **Mme le Maire** précise que le vote doit se faire en début d'année 2021 - elle ne sait pas exactement quand -, mais que l'audition devrait normalement se faire avant.

M. Gioria indique qu'il n'est pas contre cette audition, mais qu'il est simplement pour l'académie. Aussi, il trouve que c'est mettre des encoubles. Par ailleurs, il relève que si l'on veut avoir plus de poids, il faudrait signer la pétition de M. Rouiller. Il explique que ce dernier lui a dit un jour ceci : j'ai été député, j'ai été Conseiller municipal, j'ai fait beaucoup de politique dans ma vie, mais le seul moyen que j'ai trouvé d'avoir de l'influence sur la politique, ce n'est ni au Grand Conseil ni au Conseil municipal, mais dans une association. Et depuis 20 ans, ce monsieur fait des ravages avec l'association ASBEC. **M. Gioria** ajoute qu'il assume ses propos.

Mme De Fusco Fehlmann souhaite rassurer M. Gioria en soulignant que les motionnaires sont vraiment pour le sport, ils ont tous des enfants qui ont fait du sport. Entendre dire que l'on est contre l'académie la choque un peu, car ce n'est vraiment pas le cas. Le but de la motion est de résoudre les axes compliqués, par exemple le trafic. Ceux-ci peuvent être résolus avec des solutions, parce que certains endroits sont inutilisés. Aussi, le pôle football est aussi soutenu par Carouge et d'autres communes qui ont également des stades. Les motionnaires se disent que quand les enjeux deviennent plus importants et concernent un peu des professionnels, les déplacer ailleurs semble accessible. Ces solutions pourraient être suggérées et sans éviter que l'académie vienne aux Evaux. L'académie peut venir aux Evaux, mais l'on demande juste quelques adaptations. Les motionnaires ne sont pas contre le sport, conclut **Mme De Fusco Fehlmann**.

M. Gioria précise qu'il n'a pas dit qu'ils étaient contre le sport, mais contre le sport d'élite.

Mme Marconi rappelle qu'effectivement, l'on n'est pas contre le sport ni contre les jeunes. L'on a juste besoin de réponses à certaines questions qui posent problème, notamment au niveau du trafic, de la biodiversité, des charges et des coûts de fonctionnement. La Fondation des Evaux est entre

autres financée par la commune de Bernex et il est aussi important que l'on sache qui va supporter les frais de fonctionnement dus à la venue de l'académie, car cela n'a été mentionné nulle part. Aussi, ces terrains qui sont actuellement en herbe sont loués régulièrement les week-ends pour d'autres associations et d'autres matchs. Si ces terrains sont moins loués, cela représente également une moins-value. Il est donc important aussi pour la commune d'avoir des réponses au niveau des finances.

M. Jordi précise que l'académie du Servette FC représente 11 équipes ; les équipes féminines qui ne sont pas dans l'académie sont au nombre de 7 ; les autres équipes juniors sont au nombre de 4. Cela fait un total de 22 équipes. Si l'on accepte le projet tel qu'il est actuellement, cela signifie que 22 équipes vont arriver aux Evaux. Comme il le dit depuis le début, l'on peut prendre un bout de l'académie, mais il n'est pas possible de prendre aux Evaux toute l'académie et tout ce qu'il y a à Balexert. C'est une réalité, on ne peut pas. **M. Jordi** précise que l'on ne nous a jamais dit que cela représentait 22 équipes. Lui le sait parce qu'il est dedans. Au Servette FC à Carouge, il y a aussi des équipes et des écoles de foot, et ceux-ci aussi devront être replacés à un moment donné. L'élite de Carouge est fortement liée avec Meyrin, avec Servette et donc avec cette académie. **M. Jordi** répète qu'il n'est pas possible de mettre toute cette académie uniquement aux Evaux et que d'autres lieux sont nécessaires. Si l'on est reçu par la Fondation des Evaux, ce sera surtout sur cette question qu'il faudra plancher. Aussi, comme **M. Jaggi** l'a remarqué, l'on ne pouvait pas mettre un synthétique au stade de Genève parce que l'on ne pouvait pas recevoir de matchs internationaux, mais cela est complètement faux. Et comme par hasard, maintenant, ce synthétique est nouveau et l'on en parle. Cela veut dire qu'il y aura peut-être des équipes qui pourront s'entraîner, parce qu'un terrain synthétique est fait et pour jouer et pour s'entraîner.

En l'absence d'autres demandes de parole, **le Président** propose de passer au vote.

- **La motion « Venue de l'académie de foot aux Evaux » est acceptée par 18 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (24 votants).**

12. Informations

Le Président rappelle qu'il s'agit d'informations à portée générale, que l'on ne pose pas de questions et que les informations ne sont pas débattues.

M. Vonlanthen transmet tout d'abord les informations de **M. Huguenin**.

Cyril HUGUENIN

Tests rapides de dépistage du COVID à Bernex

Depuis le 2 décembre dernier, la PharmaciePlus du chemin de Saule a mis en place cette possibilité. En cas de symptômes du COVID, il suffit de prendre contact au n° 022 757 27 27 pour prendre rendez-vous. Aucun test ne sera effectué sans contact préalable.

Activités à la patinoire pour les moins de 12 ans

Des sessions d'initiation au hockey sur glace ont lieu les dimanches de 9h30 à 10h30 pour les 4 à 7 ans et de 11h00 à 12h00 pour les 8 à 12 ans, dans la limite de 12 participants au maximum et sur inscription à l'adresse info.superpuck@gmail.com.

Gilbert VONLANTHEN

Commune de Bernex

Collaboration de la Commune avec le nouveau magazine « Iris », sorte de Facebook familial imprimé pour les aînés

Entre décembre 2020 et fin mai 2021, la Mairie offre aux nouveaux abonnés un abonnement à prix préférentiel. Toutes les informations se trouvent dans le journal communal ou sur notre site Internet.

Dispositif d'aide aux aînés et aux personnes en quarantaine

Suite au deuxième confinement, le service social s'est mis à disposition de la population en cas de besoin de courses. Ces dernières sont effectuées comme lors de la première vague par des bénévoles.

Il y a eu très peu de demande auprès de la Mairie.

Partenariat avec l'association Zédaga

Une convention de partenariat et subventionnement a été établie sur 3 ans avec l'association Zédaga, formatrice d'enseignants au Bénin, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'infrastructure pour la formation et la reprographie.

Guylaine ANTILLE

ACTIVITES CULTURELLES & LOISIRS

En raison de la situation sanitaire, toutes les manifestations culturelles de novembre et décembre ont été annulées, à savoir :

- Petit black Movie
- Concerts spirituels du 8.11 et Concerts de Noël du 13.12
- Exposition « Herbiers » de la galerie « Aux Portes de la Champagne » (report à mars 2021) et ses animations
- Nuit du conte à la Bibliothèque
- Dictée géante intercommunale du 15.11
- Amuse-Bouche du 4.12 (report décembre 2021)
- Fête de Noël des enfants du 16.12

A ce propos... organisation d'une collecte de jouets et jeux

Les conditions sanitaires ne permettent pas, cette année, d'offrir aux enfants et aux familles de la Commune la traditionnelle Fête de Noël.

Nous vous invitons, ainsi que les Bernésien·nes, à apporter tous jouets en bon état, non emballés, à la réception de la Mairie, et ce jusqu'au 16 décembre.

Ils seront apportés par la Voirie au Carré qui les distribuera aux enfants moins gâtés.

À la suite du communiqué du CIIP (Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin) qui assouplit les restrictions et permet sous conditions la réouverture des lieux de culture, les activités culturelles à Bernex vont reprendre dès janvier 2021 selon des plans de protection.

La tenue du programme des animations culturelles de janvier est tributaire des décisions du Conseil Fédéral. A ce jour, il nous est impossible de dire si les spectacles prévus pourront bien avoir lieu. Nous vous remercions de vous référer au site internet de la commune et à notre page Facebook pour suivre l'actualité culturelle en temps réel !

1. « Invitation à un après-midi au théâtre »

Samedi 16 janvier 2021

Commune de Bernex

La Mairie et le Théâtre Am Stram Gram de Genève invitent les Bernésien.ne.s au Théâtre pour découvrir « C'est ça, la vie de Willy Dupond », une création intergénérationnelle originale de Fabrice Melquiot et Mariama Sylla.

Tout est pensé pour faire vivre aux Bernésiennes et aux Bernésiens un moment inoubliable : visite du théâtre, verrée, spectacle, rencontre avec les artistes ;

Gratuit sur réservation - Départ collectif en car depuis le parking zone sportive puis retour.

La Commune est heureuse d'initier cette collaboration avec un des principaux théâtres de Genève et une référence internationale dans son domaine. La collaboration se poursuivra avec d'autres actions tout au long de l'année. A suivre....

2. Concerts en famille

« Chantons sous la pluie »

Samedi 23 et Dimanche 24 janvier de 10h à 11h30

Galerie Aux Portes de la Champagne

Une expérience musicale interactive pour les 3-10 ans articulée autour d'un concert, d'un atelier et d'une performance.

Sur réservation, CHF 5.- par enfant, CHF 10.- par adulte

3. Mercredis du conte

Mercredi 27 janvier à 15h et 16h (2 représentations)

« Petit-bleu, petit-jaune », théâtre d'ombre et de papier

Galerie « Aux Portes de la Champagne »

Dès 18 mois - Gratuit, sur inscription uniquement

4. Concert Spirituel

Ensemble Chimera D'Oro, musiques anciennes

Dimanche 31 janvier à 17h

Eglise de Bernex

Entrée libre, chapeau à la sortie

Gratuit sur réservation

5. Soirée jazz, swing et claquettes !

Avec « Envie ZZaj », quartette de jazz Daniel Leveillé, champion de claquettes

Samedi 6 février à 20h

Salle communale de Luchepelet

Tout public

Sur réservation, chapeau à la sortie

6. Ateliers d'écriture mensuels

Premier atelier le lundi 8 février 2021

Bibliothèque de Bernex

Un lundi par mois, de février à juin 2021, une invitation à la découverte du plaisir d'écrire, d'explorer et de créer, accompagnée par l'autrice Lové Tillmanns.

Dès 15 ans, sur inscription uniquement à partir du 14 janvier, CHF 75.—les 5 ateliers.

7. Documentaire

Mardi 9 février 2021 à 20h

« Les Philippines, entre rêve et réalité », film de Patrick Mathé

Aula de Lully

Entrée libre, pas de réservation

8. D'Ecrire ma ville Bernex : publication du recueil

Commune de Bernex

Le service culturel a le grand plaisir d'offrir à chacun des conseillers municipaux un exemplaire du recueil « D'Ecrire Ma ville Bernex » ainsi qu'un jeu de cartes postales des croquis aquarellés qui illustrent l'ouvrage.

9. Et aussi

- Festival Antigél 2021 du 29 janvier au 20 février : vendredi 5 février à Bernex avec une création « Made in Antigél » intercommunale entre Bernex et Confignon autour du thème des Zombies....

Côté communication

- La commune de Bernex est sur Instagram : n'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos pour publication ! Merci par avance !

13. Questions

Le Président rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

M. Jaggi demande s'il est possible de déposer, comme cela se fait pour les autres commissions, les procès-verbaux des séances et les rapports de gestion, par exemple, pour la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement, pour la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie et pour le Centre Intercommunal de Voirie du CIV. Les rubriques sont présentes sur CMNet, mais elles sont toujours vides.

M. Jaggi demande s'il est possible de recevoir plus rapidement l'information que les salles de gym des écoles sont fermées. Il signale que les associations et les clubs ont été informés jeudi 10 décembre à 17 h que les salles seraient fermées dès lundi 14 décembre. Les membres n'ont pas pu être avertis à temps et les parents sont venus devant la salle. **M. Jaggi** demande s'il est possible d'être averti de cette fermeture plus tôt, sachant que cette année, les vacances débutent le 24 décembre et qu'il n'y a plus de manifestations puisqu'elles ont toutes été annulées. Il se demande pourquoi l'on ne pourrait pas encore utiliser la salle durant cette semaine.

M. Dumalle a une question qui s'adresse à M. Vonlanthen. Il a lu dans le journal communal un très bel article sur « Bernex, entreprise formatrice ». Il a trouvé très bien de faire cela, mais il indique qu'il est resté un peu sur sa faim, car il aurait voulu en savoir plus sur l'évolution et les engagements potentiels qui vont être faits. L'on n'est pas encore arrivé au délai et le Conseil administratif a encore du temps pour lui répondre sur la motion. Comme cet article a été publié, **M. Dumalle** trouve qu'il aurait bien de pouvoir voir que des choses se passent. On le laisse sous-entendre, mais cela n'est pas clair.

Mme Chassot a une question relative à la sécurité routière. Elle ignore si le giratoire qui se situe sur la route d'Aire-la-Ville, vers la gravière, est cantonal ou communal. Par contre, en y passant à 7 h 30 cette semaine, un jour où il faisait très froid, elle a constaté que de par le lavage des camions de la gravière, le giratoire était gelé. Le giratoire était gelé à la descente et quand elle est remontée plus tard, la montée sur Bernex était également gelée. **Mme Chassot** attire l'attention du Conseil administratif sur ces questions sécuritaires, pour éventuellement solliciter le canton si nécessaire, avant qu'un accident se produise.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour la tenue de ce débat passionné et clôt ce Conseil à 22 h 51. Il demande à l'assemblée de rester encore assis un petit moment et donne la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire annonce que ce soir, l'on prend congé d'un Conseiller municipal, M. Benoît Charbonnet qui a siégé la dernière législature et presque une année dans celle-ci. L'on ne peut pas le fêter dignement, mais il était important de le remercier pour ce qu'il a apporté lors des débats en plénière et dans les commissions, en particulier à la Présidence de la commission Culture et Espaces Publics.

Un cadeau est offert à M. Charbonnet et l'assemblée l'applaudit.

Mme le Maire ajoute que les autres Conseillères et Conseillers municipaux ont trouvé des petits cadeaux sur leur place : une marmite individuelle de l'Escalade, l'ouvrage « D'écrire ma ville Bernex » - qui n'a pas pu être verni au mois de novembre - et des cartes postales ainsi que du miel des abeilles de Bernex. Elle les remercie tous et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Fin de la séance à 22 h 54.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 9 février 2021
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Michel Jaggi

Le Président :

Karl-Anton Baumann

Bernex, le 9 février 2021